

COMORES

Les Comores sous la paix armée

L'approbation par référendum d'une nouvelle constitution n'a pas mis fin à la crise comorienne.

Le 23 décembre 2001, les habitants des îles de la Grande-Comore, d'Anjouan et de Mohéli étaient invités à approuver par référendum un projet de constitution établissant une "Union des Comores" conçue par l'Organisation de l'Unité africaine pour mettre fin à la crise politique de l'archipel qui se prolonge depuis des années.

Globalement, le référendum a rassemblé 75 % de oui. Anjouan, pour sa part, a voté à 90 %. Pour la nouvelle constitution. Les partisans du "non" — essentiellement les "rattachistes" qui s'obstinent à réclamer le retour à la France n'avaient pas fait campagne.

Ce vote des Anjouanais peut surprendre quand on se souvient qu'en août 1997 ils s'étaient soulevés à la quasi unanimité contre la République fédérale comorienne et qu'ils avaient confirmé leur volonté d'indépendance par référendum le 26 octobre suivant (99 % de oui).

Le vote positif des Anjouanais le 23 décembre dernier s'explique par la lassitude de la population qui a beaucoup souffert des privations qui lui ont été infligées depuis plus de quatre ans du fait de l'embargo qui a frappé l'île et de l'arrêt des crédits internationaux. Le gouvernement français n'a alors apporté aucune aide à l'île ; seules

des O.N.G. fournissent un minimum de secours médicaux à une population de 240.000 habitants démunie de tout.

La méfiance que les Anjouanais avaient manifestée à l'égard du projet d'une "Union des Comores" s'est aussi atténuée en considérant qu'ils bénéficieraient désormais d'une autonomie plus grande que le pseudo-fédéralisme mis en œuvre par l'ancienne République des Comores. Le contenu de cette autonomie reste quand même à préciser. On demeure perplexé devant cette formule (article 9) : « Relèvent de la compétence exclusive des îles les matières ne relevant pas de la compétence exclusive de l'Union ou de la compétence partagée des îles et de l'Union ». On retrouve là toute l'ambiguïté du principe de subsidiarité. Une loi organique doit régler la question...

Il convient par ailleurs de tenir compte que l'argent a coulé à flots à Anjouan ces derniers mois. On parle de 7,5 millions de francs déversés par la France et par la

À Anjouan, une O.N.G. a chiffré à 500 le nombre des armes "dans la nature" ; en somme, c'est la "paix armée".

Il n'est pas tout assuré que la nouvelle "Union des Comores" pourra fonctionner et que l'archipel sortira de l'anarchie. En attendant, Anjouan, pour prix de son ralliement au processus de l'O.U.A., bénéficie de nouveau de l'aide internationale. Paul Vergès, président du conseil général de La Réunion, qui s'est rendu à Anjouan au mois d'août, a initié une coopération prometteuse entre les deux îles.

Une France insensible

Quoi qu'il advienne des Comores, les quatre années écoulées auront mis en évidence la pusillanimité et même la lâcheté de nos dirigeants, en même temps que l'abaissement international de la France. En 1997, les Anjouanais



Le nouveau drapeau comorien : quatre couleurs, quatre étoiles. L'annexion de Mayotte programmée

Banque mondiale pour acheter des notables ou récupérer des armes auprès des miliciens.

Enfin, la Chambre des députés d'Anjouan, qui avait été renvoyée l'an dernier par le colonel Abeld a été admise à siéger de nouveau, ce qui donne l'espoir à la population de pouvoir se faire entendre par ses représentants.

Rebondissements

Après le référendum du 23 décembre, un gouvernement provisoire devait être mis en place, en attendant les élections prévues dans un délai maximum de douze mois. Il y a cependant déjà un raté dans la mécanique juridico-politique élaborée sous l'égide de l'O.U.A. : le colonel Azali, président auto-proclamé de la Grande Comore, refuse de démissionner et voudrait demeurer en place jusqu'aux élections (afin de se faire élire président). On le soupçonne d'avoir été complice des mercenaires qui ont tenté un coup de force sur l'île de Mohéli le 19 décembre : il a pu ainsi s'attribuer la "gloire" de l'avoir maté en 24 heures.

Décidément, la crise comorienne ne cesse pas de rebondir. Voici les Anjouanais revenus dans la "légalité" tandis que le gouvernement grand-comorien la refuse.

se sont soulevés en brandissant des drapeaux tricolores ainsi que des portraits de Chirac et de Jospin. Ils s'adressaient à la France — dont ils avaient été séparés par une poignée de politiciens locaux et l'aveuglement de M. Giscard d'Estaing, alors président de la République — pour lui demander de reprendre sa place dans l'administration de l'île. Ils chantaient la Marseillaise et reconnaissaient la France comme leur patrie.

Malheureusement celle-ci n'a pas voulu les entendre. Pas le moindre geste de sympathie n'est venu de l'Élysée ou de Matignon. La France officielle s'est effacée derrière l'O.U.A., un ramassis d'impuissances, et la crise s'est prolongée. Le gouvernement français n'a même pas daigné apporter aux Anjouanais l'aide qu'ils réclamaient pour l'enseignement primaire et secondaire : ni fournitures, ni équipements scolaires, ni examinateurs pour faire passer le baccalauréat. Pendant ce temps les Anjouanais, privés d'enseignants métropolitains, continuaient à apprendre la langue et la culture françaises à leurs enfants... La France officielle a même participé en 2000 à l'embargo décrété par l'O.U.A. pour priver l'île de denrées de première nécessité.

Il n'y a pas lieu d'être fier de ceux qui représentent la France aujourd'hui.

Camouflets

Et ce n'est pas l'attitude de l'ambassadeur de France à Moroni ces derniers mois qui corrigera notre jugement. Non seulement, il a poussé les Anjouanais à accepter une constitution comorienne qui abolira leur indépendance, mais il a accepté que cette constitution prévienne l'annexion de l'île française de Mayotte. Le nouveau drapeau comorien comprendra quatre couleurs et quatre étoiles représentant les quatre îles de l'archipel des Comores, y compris Mayotte. M. Jean-Pierre Lajoinie ne s'en émeut pas. Dans le journal mahorais Kivézi (23 novembre 2001), il justifiait presque cette revendication. Il déclarait : « ...Il n'y a rien de surprenant à ce qu'elle figure dans ce projet. Ce qui me surprend, en revanche, c'est que l'on s'en inquiète. Ce qui serait réellement étonnant serait que les Comores y renonceraient, car c'est leur revendication principale depuis... toujours ». Ce n'est pas parce que depuis 25 ans la France reçoit des camouflets de la part des gouvernements comoriens (tout en remplissant leurs caisses) qu'elle doit continuer à se montrer consentante ! Certes il n'y a pas de risque actuellement que Mayotte soit détachée de la France et annexée par la République des Comores, mais la revendication de Mayotte peut être plus tard un moyen de chantage sur la France de la part des gouvernements de Moroni. En cautionnant le projet de nouvelle constitution, notre ambassadeur a commis une grave imprudence, et hypothéqué l'avenir.

Pierre PUJO

NON AU 19 MARS !

Jacques Floch, secrétaire d'État aux Anciens Combattants, récidive. Après avoir insulté la mémoire des poilus de 1914-18 dans son message du 11 novembre dernier, il insulte les Pieds-Noirs, les anciens harkis et tous les combattants de l'Algérie française. Il a prévu le 15 janvier 2002 à l'Assemblée nationale un débat sur une proposition de son initiative tendant à officialiser la date du 19 mars pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie.

Or cette date marque le point de départ non seulement de l'abandon de notre province d'Outre Méditerranée, mais aussi le déclenchement d'odieuses tueries.

De nombreuses associations de Français d'Afrique du Nord et d'Anciens combattants ont vivement protesté contre le projet du secrétaire d'État et organisé le 15 janvier une manifestation place du Palais Bourbon.

Le comité de liaison du Mémorial de l'honneur français a notamment déclaré : « Cette date du 13 mars 1962 n'a pas été celle de la paix, mais celle du déclenchement de la violence. Il y a eu plus de morts en quelques mois que pendant les sept années de conflit.

100 Français d'Algérie rue d'Isly à Alger le 26 mars, 5.000 Français d'Algérie à Oran le 5 juillet ont été massacrés. Plusieurs centaines de soldats et plusieurs milliers de civils européens et musulmans ont été enlevés et assassinés ou ont disparu et 150.000 harkis ont été sauvagement torturés et mis à mort par le F.L.N. dans les semaines qui ont suivi le prétendu cessez-le-feu.

Commémorer le 19 mars constituerait une insulte pour tous, militaires, supplétifs et civils de toutes origines et de toutes religions tombés pour la France après cette date.

L'Armée française avait gagné la guerre d'Algérie. Mais le 19 mars 1962 est une victoire politique pour le F.L.N. due à la lâcheté du gouvernement de la V^e République. »

L'ALLIANCE POUR LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE DÉNONCE L'EURO-MENSONGE

L'Alliance pour la souveraineté de la France a tenu une conférence de presse à l'Assemblée nationale le 7 janvier, quelques jours après le lancement de l'euro. Francis Choisel, son président, a dénoncé « l'euro-mensonge » officiel par lequel on laisse croire que les Français ont accueilli la monnaie unique avec enthousiasme. En réalité, ils n'ont jamais cessé d'être hostiles à l'abandon du franc. C'est la raison pour laquelle Chirac n'a pas fait le référendum qu'il avait promis. C'est aussi pour cela que le gouvernement n'a pas publié au second trimestre 2001 les résultats du sondage C.S.A. relatif à l'opinion des Français sur l'euro et l'Europe.

Pour Francis Choisel, le franc connaît seulement une parenthèse. Il sera facile de revenir au franc quand le besoin se fera sentir d'un retour à une monnaie nationale. Il suffira de décider qu'un euro égale un nouveau franc !

En attendant, l'Alliance incite les Français à continuer d'user du franc jusqu'au 17 février en demandant notamment aux commerçants de rendre la monnaie en francs, ce qui est parfaitement légal.

Quant à l'élection présidentielle, l'Alliance renvoie dos-à-dos Chirac et Jospin et mise sur la présence de deux candidats souverainistes au second tour.

Au cours de la même conférence de presse, Michel Prieur, numismate, a rappelé que toutes les monnaies exprimaient l'identité d'un peuple. Ce n'est pas le cas de l'euro, monnaie sans visage qui ne représente même pas un hypothétique peuple européen. Les billets ne portent aucun portrait des grands personnages qui ont illustré l'histoire de l'Europe. Il est vrai que leur choix aurait pu susciter des querelles entre les États fondateurs de l'euro. Alors on a préféré des ponts, des portes et des fenêtres....

P.P.

L'ASSEMBLÉE DE LA "MAISON DE MAYOTTE"

L'association "La Maison de Mayotte en métropole" a tenu le 22 décembre à Paris son assemblée générale ordinaire. Didier Beoutils, son président, a présenté un plan d'assainissement des comptes. Il a fait approuver la poursuite d'une politique de réduction des frais fixes, les recettes demeurant constituées, dans leur quasi-totalité, par la subvention du conseil général.

Il a été procédé ensuite au renouvellement des membres élus au conseil d'administration. Celui-ci s'est réuni et a confirmé la nomination de M^{me} Dominique Fevez-Julvez en qualité de directeur des services. Il a conféré le titre de "membre d'honneur" à Pierre Pujol « en remerciement de l'aide constante déployée au service de Mayotte depuis près de trente ans ».

Une nouvelle équipe avec une nouvelle éthique pour un nouvel élan au service de Mayotte et des Mahorais de métropole, tel est l'esprit dans lequel travaillera l'association tout au long de 2002.

* La Maison de Mayotte en métropole, 42, rue de la Colonie, 75013 Paris.

ANJOUAN : AFFABULATION

■ Les premières journées du procès de Bob Denard devant la Cour d'Assises de Paris ont été marquées par un incident inattendu. Elie Hatem, juriste international, cité comme témoin, expliquait à la barre comment il s'était rendu dans l'île d'Anjouan en octobre 1997 afin d'y contrôler le déroulement du référendum sur l'indépendance. L'avocat de la partie civile, représentant le gouvernement comorien, s'est lancé dans une violente diatribe accusant l'Action française, à travers Elie Hatem, d'avoir fomenté la sécession d'Anjouan. M^e Varaut est alors intervenu pour observer que ce procès n'était pas celui de l'Action française, mais celui de son client Bob Denard...

Pour la vérité historique, il importe de préciser une fois de plus que la sécession d'Anjouan de la République comorienne ne résulte pas de quelque sombre machination de l'Action française. Elle est résultée du soulèvement spontané de la population contre les exactions et l'oppression dont elle était victime de la part du gouvernement de Moroni. L'Action française a soutenu le mouvement, une fois déclenché, car il correspondait à la volonté de tout le peuple anjouanais et qu'il exprimait le désir profond de celui-ci de retrouver la France dont il avait été séparé en 1975.

Si un certain clan grand-comorien s'obstine à accuser l'Action française d'être à l'origine de la sécession d'Anjouan, c'est dans le but de discréditer la cause d'Anjouan auprès du gouvernement français en laissant croire que "l'extrême-droite" tire les ficelles dans l'île rebelle.

P.P.

LA FRANCE DOIT S'ENGAGER

Le quotidien L'Alsace (16/1/99) publie une lettre de Jean-Michel Weissgerber, président d'honneur de l'Association Islamique des rapatriés d'Algérie, qui s'indigne de l'indifférence des politiciens français à l'égard de l'île d'Anjouan. A part

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence
Tarif et documentation

Cafés du Pacha
16230 CELLETES

l'ancien ministre Kofi Yamgnane et quelques députés bien peu sont intervenus pour inciter le gouvernement à répondre à l'appel des Anjouanais qui, depuis un an et demi, subissant un embargo sévère — y compris médical — après s'être séparé de la République comorienne.

Comme l'a écrit Kofi Yamgnane, « La France délient la clé de la crise » qui affecte l'archipel des Comores. Jean-Michel Weissgerber commente dans L'Alsace : « Compte tenu du problème de

Mayotte, de l'importance de la population comorienne de nationalité française (plus du tiers des originaires des quatre îles de l'archipel) la seule solution consiste en l'organisation d'une conférence sous l'égide de la France qui réunira tous les protagonistes et qui durera le temps qu'il faudra (au besoin des années). Cette conférence ne devra pas dissimuler les raisons profondes de la très grave crise qui secoue l'archipel à com-

mencer par l'incroyable corruption qui gangrène la classe politique comorienne dont les représentants sont d'autant plus anti-français qu'ils possèdent eux-mêmes la nationalité française. »

La République comorienne a montré qu'elle n'était pas viable. Inutile de vouloir la ratifier. Il faut établir de nouvelles relations entre les îles et avec une France qui devra s'engager davantage avec chacune d'elles.

ANJOUAN : L'HISTOIRE D'UNE CRISE FONCIÈRE

On se réjouit de la sortie de cet ouvrage car il existe peu de publications sur Anjouan. Son mérite est d'avoir retracé une histoire de cette île des Comores, en rappelant les différentes périodes par lesquelles elle est passée, et en mettant l'accent sur son passé français. Néanmoins, l'auteur a omis de parler du problème actuel : le soulèvement des Anjouanais et leur marche vers l'indépendance de la Fédération islamique des Comores ainsi que de leur désir de retourner dans le giron de la France.

Ainouddine Sidi met l'accent sur un autre aspect du problème anjouanais : la dépossession des terres au détriment des populations anciennes, d'abord par les Arabo-shiraziens, ensuite par les Européens. Il relate les conséquences de ce phénomène : « Les dépossédés opposèrent d'abord une résistance qui se révéla vaine. Il s'ensuivit un exode des populations spoliées vers les grandes villes. [...] L'accroissement de la population associé au manque de terres cédées aux grandes sociétés coloniales eut pour conséquences la déforestation. [...] Certes,

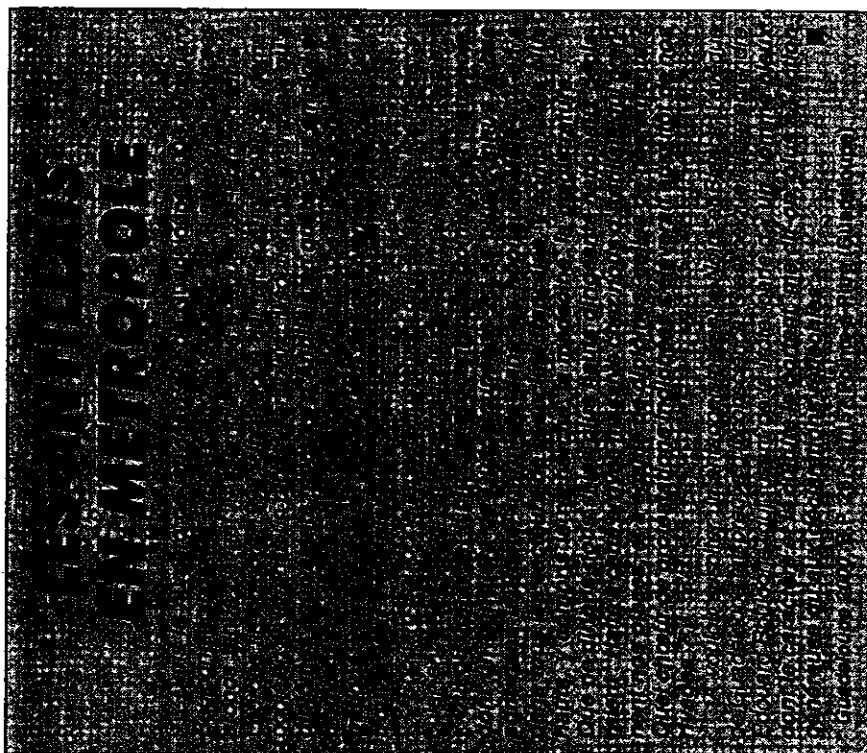
la rétrocession des terres à partir des années 1920-1940 s'opéra mais elle ne bénéficia qu'aux villageois qui pouvaient acheter. Depuis les années 80, plus de six mille nouvelles bouches à nourrir sont à prendre en compte chaque année. »

Sidi souligne qu'Anjouan « qui ne mesure que 425 km² connaît une population de plus de deux cent mille âmes et des régions atteignent une densité de cinq cents habitants/km². On prévoit deux cent cinquante mille habitants en l'an 2000. Pourtant, aucun programme de développement n'a tenté d'évaluer ces changements dus à l'explosion démographique, ni pour l'arrêter, ni pour l'atténuer. Cette pression sur le milieu fait courir Anjouan à la catastrophe ».

Une analyse fort intéressante et bien documentée bien que la bibliographie ne soit pas exhaustive et que le style laisse à désirer.

Élie HATEM

* Ainouddine Sidi : Anjouan : l'histoire d'une crise foncière. Ed. L'Harmattan, 340 p. 180 F.



Bob DENARD

POUR UN RÈGLEMENT D'ENSEMBLE

■ Le nom de Bob Denard évoque l'aventure et le rêve. La vie de ce "corsaire" (tel qu'il se définit lui-même) est un roman qui inspire cinéastes et écrivains. Mais c'est lui, cette fois, qui se livre au jeu de la plume. Il vient de publier son autobiographie (1). Cinquante années d'un combat commencé à quinze ans contre les nazis ont mené cet enfant des Landes dans de nombreux pays pour défendre des causes auxquelles il croyait et des hommes qui avaient besoin de lui, en particulier aux Comores. Dans quelques mois, son procès s'ouvrira devant la Cour d'Assises en France. Il est accusé d'avoir assassiné le président comorien Ahmed Abdallah. Nous avons profité de ce cahier "spécial Anjouan" pour l'interroger sur la question comorienne en général, et sur Anjouan en particulier.

(1) Corsaire de la République. Ed. Robert Laffont, 437 p., 149 F.



Élie Hatem s'entretient avec Bob Denard

L'ACTION FRANÇAISE HEBDO. — Comme tout accusé devant la justice, vous réfutez l'assassinat du président Abdallah dont sa propre famille vous accuse...

BOB DENARD. — Permettez-moi de rectifier certaines choses. Le président Abdallah a été tué sous mes yeux par une rafale de balles qui m'était destinée. Je ne comprends pas. J'ai perdu un ami et, au chagrin de sa disparition, je dois maintenant ajouter l'humiliation, le déshonneur et l'injustice ! Cela me révolte, mais je n'ai pas peur. Chaque nuit, c'est avec ma conscience que je dors, et je ne fais pas de cauchemar. S'il est vrai, comme vous le dites, qu'après la disparition de leur père, la famille Abdallah, sous la pression de l'opinion publique, avait déposé plainte contre moi, elle l'a retirée depuis longtemps car elle est convaincue de mon innocence. Donc pas de partie civile, pas de mobile, pas de faits constitutifs, dans cette affaire. La seule expertise à laquelle il a été procédé, s'est faite à Moroni, sans que je sois présent, ni représenté, dans un contexte comorien délétère, plus d'une année après les faits.

A.F.H. — Comment allez-vous

vous défendre lors de ce procès ?

B.D. — Je crois en la reconstitution complète des faits à l'audience. Elle fera éclater la vérité, celle qui démontrera mon innocence et me lavera de l'injuste soupçon dans lequel on m'a tenu. Je fais désormais confiance à la justice, aux jurés mais aussi aux talents de Maître Jean-Marc Varaut et de son fils, maître Alexandre Varaut.

A.F.H. — Malgré vos mésaventures aux Comores, portez-vous encore un intérêt à ces îles ?

B.D. — Certainement. Je me sens comorien, en quelques sorte. D'une part, pour avoir vécu dans ces îles et avoir participé à la mise en place de l'infrastructure politique et économique. Mais d'autre part, pour avoir des enfants comoriens. Leur mère est comorienne.

Des peuples comoriens

A.F.H. — Comment analysez-vous donc la situation anjouanaise ?

B.D. — Ce qui s'est passé à Anjouan, l'été dernier, est une surprise pour tout le monde. Je ne m'attendais pas à cette sorte d'explosion. Mais je pense que cette situation est inhérente à la nature de l'archipel qui est prédestiné à une confédération. D'ailleurs, le président Abdallah, en 1978, a tenu compte de cet élément. C'est pour cette raison qu'il cherchait à promouvoir une autonomie interne à chacune de ces îles car il existe, en réalité, plusieurs peuples comoriens. Cette composition disparate est due aux multiples invasions de l'archipel, depuis le VII^e siècle. L'archéologie le prouve. Pour ma part, je peux vous donner un exemple : quand je construisais une ferme à Sangani, les bulldozers qui creusaient dans le sol ont trouvé des vestiges que nous avons analysés. Ils remontaient

au IX^e siècle de notre ère. Donc, je vous disais qu'il existe une différence culturelle, populaire voire même morphologique chez les Comoriens. Ces différences nourrissent les conflits. Il faut dire aussi que la colonisation n'a pas arrangé les choses. Elle a aggravé ces problèmes.

A.F.H. — Vous trouvez donc que la Fédération islamique des Comores n'est pas viable...

B.D. — Je ne fais pas de politique. Je ne suis pas non plus juriste pour étudier la viabilité des systèmes constitutionnels. Je constate simplement qu'il y a un mouvement de contestation générale contre la nature des différents régimes qui se sont succédés, aussi bien à Anjouan, à Mohéli qu'en Grande Comore. Il faut reconnaître néanmoins aux Anjouanais le mérite d'avoir permis de mettre au grand jour le problème comorien. Je pense que l'attitude anjouanaise a permis le dégel de cette situation.

Le contexte international

A.F.H. — Que pensez-vous du désir des Anjouanais de se rattacher à la France ?

B.D. — Encore une fois, il s'agit d'une question politique voire diplomatique. Il va falloir la poser

au Quai d'Orsay. Les responsables du ministère des Affaires étrangères sont mieux placés pour vous révéler les intentions de notre gouvernement à ce sujet. Pour ma part, je pense qu'il s'agit là d'une solution de facilité, de vouloir être pris en charge par les autres. Les Comoriens doivent, à mon sens, manifester plus de maturité pour assumer leur autodétermination, dans le cadre d'une éventuelle confédération. Je ne pense pas que la France soit disposée à imposer une solution. Elle ne se permettra pas de favoriser une île par rapport aux autres. En outre, nous sommes aujourd'hui dans un contexte international qui ne nous permet pas de telles aventures.

A.F.H. — Quelle solution vous paraît-elle envisageable pour le règlement de la question anjouanaise ?

B.D. — Je pense qu'il faut parler du règlement de la question comorienne dans son ensemble au lieu de parler uniquement de la question anjouanaise. À cet égard, il n'est pas intéressant d'envisager un règlement constitutionnel relatif à l'ensemble des îles de l'archipel. Encore une fois, c'est une question juridique que je laisse aux juristes, mais aussi une question de pure opportunité politique que je laisse également aux politiciens. Il faut donc espérer qu'un dynamisme nouveau renaisse et qu'il soit à la hauteur de l'enjeu encouru, pour assurer le bonheur à la population et le développement ainsi que la prospérité de l'archipel.

Propos recueillis par Élie HATEM

Pour comprendre les Comores

**Pierre PUJO
MAYOTTE
LA FRANÇAISE**

* 223 PAGES ILLUSTRÉES.
Ed. France-Empire.
110 F (franco : 130 F)
Disponible à nos bureaux

LE DROIT DES ÎLES À REJOINDRE LA FRANCE

par
Élie HATEM

Élie Hatem, docteur en droit, professeur à l'université de Boston qui a contrôlé le référendum du 26 octobre 1997, examine la question anjouanaise au regard du droit.

La question anjouanaise, sans précédent dans l'histoire contemporaine, présente un intérêt juridique qui mérite quelques observations. La sécession d'Anjouan de la Fédération islamique des Comores et son désir de se rattacher à la France, sa mère-patrie, a déclenché une situation qui a mis en évidence un dysfonctionnement constitutionnel et institutionnel de la fédération comorienne. Très vite, Mohéli s'est ralliée au mouvement. La Grande-Comore est aussi désolidarisée : le courant d'opposition au pouvoir "fédéral" s'est amplifié.

Le problème comorien dans son ensemble est dû à la nature instable du régime et des institutions. La soi-disant Fédération islamique des Comores n'a pas fonctionné depuis 1975. Plusieurs constitutions ont été adoptées, mais n'ont point été appliquées. Le pouvoir central est concentré à Moroni, en Grande Comore qui bénéficie, à elle seule, de toutes les aides et subventions internationales. Il existe, de ce fait, une disparité entre les trois îles de la "Fédération" qui manque de cohésion sociale et d'unité territoriale.

La proclamation de l'autodétermination d'Anjouan, le 3 août 1997, s'avère ainsi justifiée. Elle a été couronnée par un référendum en faveur de l'indépendance, qui a donné naissance à l'État d'Anjouan qui a adopté sa constitution par un autre référendum populaire, en février dernier. À cet égard, faut-il rappeler les trois conditions requises juridiquement pour qu'un État existe : l'établissement d'une population sur un territoire, gouvernée par un appareil souverain issu de cette collectivité, agissant pour le compte de celle-ci et non soumise à une autorité extérieure. Quant à la reconnaissance, élément de pure opportunité politique, elle n'est pas indispensable à l'existence d'un État, mais lui confère une sorte de légitimité lui permettant de participer à la vie internationale car un pays peut difficilement vivre retranché des autres. La reconnaissance s'obtient en général progressivement, à mesure que le nouvel État s'affirme.

Ainsi, la société internationale est mise aujourd'hui devant le fait accompli : la Fédération islamique des Comores a éclaté et la sécession d'Anjouan et de Mohéli. Il va donc falloir reconnaître à ces îles le droit à l'autodétermination et la liberté de disposer d'elles-mêmes. Un droit à l'autodétermination : cela veut dire le droit d'adopter le système constitutionnel de leur choix. Une liberté de disposer d'elles-mêmes, qui veut dire la faculté de décider librement de leur retour au giron de la France ou d'adopter toute autre formule qui répond à la volonté réelle de ces peuples. ■

L'ALLIANCE ANJOUAN-MOHÉLI

Une délégation de la Coordination politico-administrative de Mohéli s'est rendue du 5 au 9 mai à Mutsamudu en vue d'arrêter une position commune avec l'État d'Anjouan face à la Grande Comore dans les futures négociations inter-îles.

Dans le communiqué final, les deux parties ont condamné tout recours à la force comme moyen de régler la crise comorienne. Elles estiment qu'une « solution viable et durable [...] aura nécessairement pour principes de base : 1/ la reconnaissance de la souveraineté de chaque île ; 2/ la signature d'un traité d'association entre les États souverains ».

L'ASSOCIATION FRANCO-ANJOUANAISE

En octobre 1997 une Association franco-anjouanaise s'est créée en métropole afin d'apporter le soutien de la diaspora au nouvel État d'Anjouan. Établie dans la région parisienne et présidée par Mohamed Choudjaïdine, elle a des correspondants en province, à la Réunion et à Mayotte. Elle a publié de nombreux communiqués et envoyé des aides matérielles à Anjouan. Adresse : 135, avenue Joseph-Kessel, 78280 Guyencourt (tél. : 01-30-54-95-30).

■ **SOUS LA SIGNATURE** de sa correspondante à Paris, Marie Bteiche, la Revue du Liban (janvier 1998) consacre un grand article à l'île d'Anjouan dont le cas est exposé avec objectivité. Elle met en vedette des déclarations d'Élie Hatem, juriste franco-libanais. Conseiller et délégué plénipotentiaire du nouvel État d'Anjouan, celui-ci souligne que le référendum d'autodétermination du 26 octobre 1997 « s'est déroulé de manière régulière et démocratique ». Il faut donc « s'en tenir à la volonté libre du peuple anjouanais exprimée par ce référendum et voir les raisons qui l'ont conduit à cet acte ». Élie Hatem lance un appel à la solidarité arabe et musulmane, estimant que les pays arabes devraient à la fois apporter leur aide à Anjouan et reconnaître l'existence de son État. À ce moment-là la France ne manquerait pas de suivre le mouvement. ■

Pour comprendre
les Comores

Pierre PUJO
MAYOTTE
LA FRANÇAISE

* 223 pages illustrés. Éd France-Empire. 110 F (franco 130 F.)
En vente à nos bureaux.

LA GUERRE ISRAËLO-PALESTINIENNE

L'engrenage

CHEVÈNEMENT ET NOUS

« J'ai appris par la presse que certaines obédiences royalistes (la vôtre, peut-être) avaient décidé de soutenir la candidature présidentielle de Jean-Pierre Chevènement.

Je suis choqué, car ce socialiste a régularisé quelque cent mille clandestins et il se dit partisan d'une politique immigratoiniste. Ce marxiste est aussi un défenseur du P.A.C.S.

Sont-ce là les valeurs d'Action française ? Luc ELMINGER (Montpellier)

Pour connaître les positions de l'Action française, mieux vaut lire son journal *L'Action Française 2000* que de se fier à "la presse". Or, cher monsieur, vous ne trouverez dans nos colonnes aucune position favorable à la candidature de Jean-Pierre Chevènement. Indépendamment de ce que l'on peut lui reprocher pour son action dans les fonctions ministérielles qu'il a occupées, ou sa participation à la liste socialiste aux européennes de 1999, il serait surprenant que des royalistes soutiennent la candidature d'un homme qui veut restaurer la république !

Cela dit, nous sommes bien obligés de constater que Chevènement adopte une stratégie voisine de la thèse que l'Action française défend depuis toujours : par delà les partis, par delà les idéologies de droite et de gauche, rassembler les Français sur la France. Tiendra-t-il cette position jusqu'au bout, saura-t-il, pourra-t-il surmonter toutes les embûches que le régime dressera sur son chemin ? Cela est une autre histoire. Au demeurant, il existe d'autres candidats souverainistes potentiels : Jean-Marie Le Pen, Charles Pasqua, Philippe de Villiers, Christine Boutin. Il n'est pas dans la vocation de l'A.F. de les départager.

Observons seulement que la candidature de Chevènement a déjà eu un effet bénéfique : elle oblige Jacques Chirac à modifier son discours dans un sens souverainiste. Le 20 novembre, le président de la République a déclaré devant les maires de France vouloir restaurer l'État et défendre la nation. Le courant souverainiste s'amplifie dans le pays et l'hôte actuel de l'Élysée craint que Chevènement ne lui enlève des voix !

À l'Action française nous ne sommes pas dupes des propos tenus par les politiciens même lorsqu'ils vont dans notre sens. Nous notons seulement le progrès de nos idées de salut public dans l'opinion. Nous souhaitons avant tout que les prochaines échéances électorales soient l'occasion pour les Français de manifester leur refus du renoncement national. Pierre PUJO

COMPLIMENTS

Suite à l'appel pressant du président de l'A.F., je m'empresse de vous adresser le montant de mon réabonnement de soutien après l'envoi, hier, d'un don au profit de l'organisation du Banquet.

Je profite de cette circonstance pour complimenter chaleureusement l'ensemble des rédacteurs de votre journal pour le choix et la qualité de leurs articles, la composition et la présentation de ceux-ci et surtout la pertinence de leurs textes, indispensables dans la période dramatique que nous traversons. Louis SACLIER (Romorantin-Lanthenay)

Trente et un morts et deux cent vingt blessés lors des attentats du dimanche 2 décembre à Jérusalem et Haïfa. Cinq Palestiniens abattus par Tsahal dans la nuit de dimanche à lundi, un autre le lundi matin, auxquels il faudrait, naturellement, ajouter quelques blessés. Depuis le déclenchement de la nouvelle phase du conflit israélo-palestinien il y a quatorze mois par une provocation délibérée de la part du général Sharon, qui n'était pas encore Premier ministre, on compte à

ment où nous écrivons ce lundi midi, qu'une riposte sanglante et spectaculaire va répondre aux attentats du dimanche. Le général Sharon l'a indiqué clairement en quittant dimanche soir Washington où il était allé voir le président George W. Bush. Il semble que, cette fois-ci au moins, il ait obtenu l'aval de la Maison-Blanche. À la riposte sanglante israélienne, les Palestiniens répondront par d'autres attentats suicide.... Ainsi de suite.

Une des armées les plus puissantes et les plus performantes du monde, Tsahal, est impuissante face aux kamikazes fanatisés et désespérés. Ce cycle de violence n'aura pas de fin. Il risque d'embraser, plus rapidement qu'on ne le croit dans les chancelleries, le Proche-Orient et éclipser la crise afghane où, après l'effondrement du régime taliban, une solution politique se dessine en partie grâce à la médiation occidentale et au bénéfique arbitrage du roi Zahir, mais aussi par suite d'un sens remarquable de responsabilité nationale.

Anarchie sanglante

Ces événements imposent immédiatement deux réflexions : l'autorité palestinienne est dé-

bordée. Yasser Arafat n'a pas les moyens d'imposer une ligne politique claire aux siens. Il n'en a peut-être pas la volonté. Mais si le chef palestinien venait à disparaître, l'anarchie sanglante qui suivra, ne pourrait que radicaliser encore davantage la situation et profiter aux islamistes extrémistes.

La politique de Sharon est un fiasco total. Il n'a pas pu ramener la paix. Sa politique de répression violente et aveugle n'a fait qu'envenimer le conflit et le transformer en guerre ouverte.

Certaines factions israéliennes, y compris dans le cabinet, préconisent une politique de "liquidation totale" à l'égard des Palestiniens : occuper les terres, abattre ceux qui résistent et expulser les autres. Peut-être les sharonistes d'Israël et d'ailleurs le souhaitent-ils également sans le dire ouvertement.

C'est là une politique sans issue. Les Juifs sont bien placés et instruits par l'histoire pour savoir qu'on ne peut pas exterminer tout un peuple, l'effacer par la violence.

Les déclarations de certains extrémistes palestiniens qui veulent détruire Israël est aussi condamnable.

Il faudrait renvoyer dos à dos ces extrémistes aveugles. Sharon fait le jeu des islamistes qui, à leur tour servent de justifica-

tion aux extrémistes israéliens. Ce sont des alliés objectifs.

Un plan raisonnable

Au milieu de cet étourdissant vacarme de haine et de vengeance, une seule solution s'impose : Arrêter le cycle de violence par une décision immédiate de la communauté internationale, reconnaître le principe d'un État palestinien, même les Américains s'y sont résolus, et faire reprendre les négociations de paix. Un plan raisonnable existe, celui de l'ex-sénateur américain Mitchell auquel les Palestiniens et une partie de la classe politique israélienne ont donné leur aval. Il pourrait servir de base à une reprise des pourparlers.

Encore quelques jours de cette violence exacerbée, et le Proche-Orient risquera de basculer dans la crise politique. Même les États arabes les plus solides, Égypte, Maroc, Tunisie... ne pourraient résister à une poussée de fièvre populaire et éviter la radicalisation de leur attitude. Nos villes mêmes et nos cités pourraient être touchées. Il est urgent d'agir pour faire taire les extrémistes des deux bords et imposer la raison, le dialogue, la paix. La voix de la France devrait être plus forte dans ce sens.

Pascal NARI

OUTRE-MER

NON À LA CONSTITUTION COMORIENNE !

Dans notre numéro du 1^{er} novembre dernier, nous dénoncions le projet de constitution comorienne en ce qu'il ne tenait pas compte de la volonté d'indépendance de la population de l'île d'Anjouan et qu'il prévoyait l'annexion de l'île française de Mayotte. Le président de démocratie libérale à Mayotte, Younoussa Ben Ali, a dénoncé à son tour ce projet, au retour d'un séjour de deux semaines à Anjouan, dans des déclarations au journal mahorais Kwezi (16 novembre 2001). Il estime que la constitution projetée « transgresse la volonté des peuples à disposer d'eux-mêmes et n'est respectueuse ni du choix

delin, son président, « d'intervenir auprès des plus hautes autorités de la République afin d'obtenir le retrait de Mayotte du projet de constitution des Comores. » En effet, l'ambassadeur de France à Moroni, Jean-Pierre Lajauze, dans une conférence de presse du 13 octobre, a encouragé vivement l'ensemble des Comoriens à adopter un texte qui comporte la revendication d'un État étranger sur une île française. Effarant ! Tel est le degré de bassesse où est descendu le personnel diplomatique français !

En fin de compte, il n'est pas sûr que le référendum prévu puisse avoir lieu le 23 décembre. Le président d'Anjouan, Mohamed Bacar, est favorable à l'adoption du texte de la constitution, mais la population y est très largement hostile. Elle est même disposée à s'opposer physiquement à la tenue du référendum. Elle sait que le décompte des voix se ferait globalement et que les Anjouanais seraient minoritaires par rapport aux Grands-Comoriens.

Préalablement à la tenue du référendum, il était prévu de ramasser les armes (nombreuses) détenues par les Anjouanais. Mais ceux-ci refusent de se laisser désarmer. Le bulletin Panapress-Le regard africain résume la situation : « Manifestement impuissante, la commission de ramassage n'a désarmé personne. » Alors,

si l'on veut que les fusils partent tout seuls, on n'a qu'à maintenir le référendum !

Les Anjouanais, cependant, ont reçu du renfort. Les habitants de l'île voisine de Mohéli craignent, eux aussi, d'être brimés par la constitution car ils sont très minoritaires par rapport aux Grands Comoriens. Leur chef de file, Mohamed Hassanali a pris position pour le "non" au référendum.

Allah avec les Anjouanais

En Grande Comore même les imams se sont réunis et ont condamné l'abandon de l'épithète islamique dans l'appellation du pays (la "République fédérale islamique" deviendrait "l'Union des Comores"). Allons donc, les Anjouanais ne sont pas seuls. Allah est avec eux !

Il se chuchote dans les milieux parisiens informés que le projet de constitution comorienne, (rédigé probablement par des juristes français) servirait de banc d'essai pour la "constitution européenne". Autrement dit, si les Comoriens n'en veulent pas, on essaiera de nous la fourguer !

Pierre PUJO

À Mayotte, le président de Démocratie libérale rejoint les positions de l'Action Française 2000.

des Mahorais de rester français, ni de l'aspiration des Anjouanais à s'autogérer ». Il invite les Anjouanais à rejeter ce texte qui doit être soumis à référendum le 23 décembre prochain.

Younoussa Ben Ali observe aussi très justement que le projet de loi fondamentale « est de nature à brouiller davantage les relations entre les îles de l'archipel ». En effet, s'il était adopté, les Anjouanais se révolteraient et les Mahorais se mettraient en défense contre la volonté annexionniste de la prétendue "Union des Comores"...

La question des armes

Le président de démocratie libérale à Mayotte a l'intention de demander à Alain Ma-



Un groupe de miliciens anjouanais ("embargos")

MAISONS RECOMMANDÉES

Le millimètre, par colonne et par parution : 6 F.H.T.

HÔTEL WESTMINSTER CONCORDE
27, promenade des Anglais, 06000 Nice
Tél. : 04-92-14-86-86
110 chambres-bains, TV couleurs, téléphone direct, restaurant, bar
Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

EXPERT BERNARD PERRAS
17, rue Drouot, 75009 Paris
Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09
LIVRES ANCIENS ET MODERNES
MEUBLES, TABLEAUX ET OBJETS D'ART
Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil
PATRICK GORRE
Tous contrats
54, rue Lamarine, 75009 Paris
Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropracteur
VERGEZ
Claude D.C.
Thérapie manuelle
colonne vertébrale
62, avenue des Terres, 75017 Paris
Tél. : 01-45-72-41-59

ANTIQUITÉS
MM. S. Pytel et M. Deleros
Antiquaires
SERAIENT HEUREUX DE VOUS FAIRE DES OFFRES D'ACHAT SUR TOUT CE QUE VOUS AVEZ À VENDRE
Tél. : 01-40-88-35-97
01-46-04-30-39

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence
Tarif et documentation
Cafés du Pacha
16230 CELLETES

PETITE ANNONCE - Recherche véhicule utilitaire ou monospace, toutes marques. Prix amical. - Tél. : 01-40-39-92-06.

DU NOUVEAU DU CÔTÉ DE L'O.U.A.

Blaise Campaoré, président du Burkina-Faso, va présider l'organisation de l'Unité africaine (O.U.A.) durant un an. Il a accordé un intéressant entretien au Figaro des 6-7 juin 1998. Il y remet en cause le dogme inscrit dans la charte de l'O.U.A., de l'intangibilité des frontières coloniales en Afrique. Cette charte pourrait être révisée « à la lumière des changements et des réalités en Afrique », comme l'O.U.A. elle-même l'envisageait déjà en 1979.

Le président de l'O.U.A. déclare : « L'histoire est souvent imprévisible. Il y a quelques années encore, on n'imaginait pas la possibilité d'un changement de frontière en Europe. Et vous avez vu comment la R.D.A. a disparu... L'essentiel, pour nous, dirigeants, est de gérer l'histoire dans l'intérêt des populations. » Le tracé des fron-

tières coloniales pourra-t-il être remis en cause ? « C'est une possibilité, répond Blaise Campaoré. On peut évoquer la question en ayant en vue la consolidation de la paix et le renforcement de la production économique en Afrique. »

Si les frontières « héritées de la colonisation » ne sont plus intangibles, des États peuvent se réunir entre eux mais d'autres peuvent se diviser. Ainsi l'île d'Anjouan, aux Comores, peut revendiquer son indépendance dans le but de renforcer la paix et de permettre son décollage économique et social. Pour prendre une comparaison en Europe, la Slovaquie ne s'est-elle pas séparée de la République Tchèque à leur satisfaction réciproque ? Blaise Campaoré dit très justement : « L'essentiel est de gérer l'histoire dans l'intérêt des populations. »

ARCHIPEL DES COMORES

Tout ça, c'est la faute à l'Action française...

À en croire *Démocratie Info*, bulletin d'information de SOS *Démocratie aux Comores* (avril 1998), l'Action française tire les ficelles de tout ce qui se passe aux Comores. Mahamoud Ibrahim, un Comorien de Paris, la dénonce comme « dangereuse pour l'unité de l'archipel. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler le rôle joué par le directeur d'Action Française Hebdo, Pierre Pujo, dans la partition des Comores en 1975. Au début de la crise comorienne, plusieurs questions revenaient au sein de la diaspora : où les adolescents de Nioumakélé ont-ils trouvé des drapeaux tricolores ? Où ont-ils eu les affiches de la dernière campagne présidentielle en France avec lesquelles ils défilaient ? » C'est évidemment l'Action française qui les a fournis, et cela à dix mille kilomètres de distance. Elle est vraiment puissante et bien organisée, l'Action française !

Mahamoud Ibrahim continue : « ... ce sont les mêmes individus

Inconséquence

● **LES GRANDS-COMORIENS** refusent aux Anjouanais le droit de redevenir français. Mais un quart d'entre eux possèdent la nationalité française. Comment ces derniers peuvent-ils s'ériger en défenseurs de l'unité et de l'intégrité de la République comorienne ? S'ils voulaient qu'on les crût, ils renonceraient à la nationalité française. Il n'est pas logique d'accuser la France de s'ingérer dans les affaires comoriennes quand on possède soi-même une carte d'identité française ! J.C.



Un groupe de jeunes "embargos" de Domoni
Leur devise : « Si ce n'est pas la France, mieux vaut mourir. »

qui en 1975 avaient réussi à obtenir ce que la France cherchait mais n'osait pas réclamer sur la scène internationale : l'occupation de Mayotte ». Et de rappeler qu'« il n'y a pas si longtemps, en 1986 (à Mayotte), Pierre Pujo recevait avec le sourire le chef de gouvernement français de l'époque Jacques Chirac. Détrompons-nous, la neutralité de la France dans la crise comorienne est un scénario qu'elle nous a déjà maintes fois joué aux Comores et ailleurs en Afrique. Elle déclare sa neutralité, tandis que des citoyens français (qui diront plus tard qu'ils avaient le feu orange de la chancellerie) agissent impunément dans l'ombre pour son profit ».

Ainsi l'Action française agirait dans l'archipel des Comores avec les encouragements du gouvernement français ! Notre confrère comorien délire. Oui, l'Action française

a joué un rôle important dans le maintien de l'île de Mayotte dans la communauté nationale. Oui, Pierre Pujo a accueilli Jacques Chirac à Mayotte à côté des élus locaux en octobre 1986. Oui, l'Action française soutient aujourd'hui la cause d'Anjouan, mais, comme pour Mayotte il y a un quart de siècle, elle n'y est nullement encouragée par le gouvernement, malheureusement ! Au contraire, elle doit lutter contre lui pour faire reconnaître la volonté de la quasi-totalité de la population. Car, cela est essentiel, la révolte d'Anjouan - comme celle de Mayotte naguère - n'a pas été suscitée de l'extérieur par l'Action française ou qui que ce soit d'autre. Elle a surgi du peuple anjouanais qui en avait assez d'être exploité par la République comorienne et qui s'est tourné vers sa « mère-patrie », la France, pour retrouver et garantir ses libertés.

Jacques CEPOY

MAHORAIS ET ANJOUANAIS



■ Didier Béoutis, président de l'Association pour Mayotte française, a réussi une sorte d'exploit en réunissant, pour son dîner du 3 juin à Paris, des représentants de Mayotte et d'Anjouan. Le particularisme de chaque île de l'archipel des Comores rend en effet souvent difficile le dialogue entre elles.

À droite de Didier Béoutis se trouvaient les Mahorais, Hafidou et Khadafi ; à gauche les Anjouanais : Choudjaiddine (debout sur la photographie) et Abilhamidi. La question toujours pendante du statut de Mayotte et l'avenir de l'État d'Anjouan, qui a fait l'an dernier sécession de la République comorienne, ont alimenté les débats qui se sont prolongés toute la soirée avec la participation des amis de métropole présents au dîner, notamment de Pierre Pujo.

Il est apparu que si les Mahorais et les Anjouanais se trouvent dans une situation très différente et ont leurs problèmes spécifiques, ils doivent faire face aux mêmes adversaires : ceux qui voudraient les éloigner de la France qu'ils considèrent pourtant, les uns et les autres, comme leur mère-patrie. Il est important que les Français de métropole manifestent leur solidarité et leur soutien à ces populations des îles dont la fidélité à la France rencontre trop souvent l'indifférence et parfois le mépris. J.C.

RADIO-COCOTIER

● **L'ÎLE D'ANJOUAN** a occupé une place imprévue au dîner organisé par le Cercle Orion, à Chartres le 6 juin et son président M. Vaudt. Quatre orateurs étaient prévus : Jean-Paul Gourevitch sur l'immigration, la fracture légale Pierre Pujo sur l'euro et l'euro d'Amsterdam, Yves-Marie Laula sur la démographie, enfin Francis Choisel sur la nation et l'État.

Pierre Pujo ayant évoqué la révolte des Anjouanais pour redonner français et sa confiance dans le succès de leur lutte, Yves-Marie Laula y a vu l'annonce d'« 100.000 émigrés de plus », ce que Pierre Pujo a vivement contesté. Les Anjouanais souhaitent vivre sous le drapeau de la France et non s'installer en métropole. Bien au contraire, c'est la situation actuelle qui les pousse à venir dans un destin en France. Enfin Francis Choisel a reconnu le droit aux Anjouanais de réclamer leur retour dans la communauté nationale s'ils le désiraient.

● **DANS NATIONAL HEBDO** (4 10/5/98) Française Monestier publie un reportage très vivant sur Mayotte. Elle souligne l'importance de l'immigration en provenance d'Anjouan. Les Anjouanais écrit-elle, « sont les premiers à offrir leurs services à des patrons pa-trop regardants qui préfèrent employer un personnel sous-payé plutôt que des Mahorais... en règle. Ils sont aussi les premiers à remplir les lits d'hôpitaux, privant ainsi nos compatriotes des soins auxquels ils ont droit et les obligeant à faire la queue devant les deux seuls hôpitaux du pays. Leur arrivée massive, ces derniers mois, a également provoqué une augmentation vertigineuse des cambriolages dans les belles maisons de l'île, ainsi qu'un trafic clandestin avec Anjouan et Mohéli, friands de matériel électronique de qualité. » Tout cela démontre la nécessité de régler sans tarder le problème d'Anjouan, en reconnaissant son indépendance de la République comorienne et en permettant ainsi son développement économique et social. Il n'y aura plus alors d'Anjouanais immigrés clandestins à Mayotte.

● **LE PRÉSIDENT TAKI** a nommé le 31 mai un nouveau gouvernement comorien. Il ne comprend qu'un seul membre du gouvernement précédent dont les ministres avaient été publiquement jugés « incompetents » par Taki. Le lendemain 1^{er} juin, le gouvernement décidait de libérer Charikane Ahmed, numéro deux de l'État d'Anjouan, enlevé à Madagascar il y a trois mois et détenu à Moroni. De retour à Anjouan, Charikane s'est déclaré plus résolu que jamais à mener le combat pour l'indépendance d'Anjouan.

● **FIN AVRIL 1998**, le groupe de réflexion sur le statut de l'île de Mayotte a remis son rapport au secrétaire d'État à l'Outre-mer Jean-Jacques Queyranne. Dans ses conclusions il se prononce pour « un consensus en faveur de solutions évolutives de préférence à des réponses immédiates », formule que deux dirigeants mahorais, Marcel Henry et Adrien Giraud, ont vivement critiquée : depuis toujours ils réclament avec la grande majorité de la population le statut de département.

Au sujet de cette évolution Jeune Afrique (18/5/98) précise : « Les auteurs du rapport ont évoqué l'exemple de la Nouvelle-Calédonie pour expliquer qu'il était possible d'imaginer de nouvelles formules en tenant compte des particularités de Mayotte ». Est-ce à dire que le gouvernement Jospin envisagerait de larguer un jour Mayotte comme la Nouvelle-Calédonie. Vigilance ! Jacques CEPOY

AU COURS D'UNE RENCONTRE-DÉBAT À L'UNIVERSITÉ DE LOUAIZÉ

MELHEM KARAM:

"DANS NOTRE COMBAT, NOUS PRENONS LA DÉFENSE DE TOUS LES CITOYENS"

"IL N'Y A PAS DE DANGER POUR LA LIBERTÉ AU LIBAN, SPÉCIALEMENT, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LE NOUVEAU GOUVERNEMENT AGIT PARTANT DE SON SOUCI DE LES PRÉSERVER", A DIT M. MELHEM KARAM, PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES JOURNALISTES, EN RÉPONDANT AU DR AJAMI ET À MME NADINE ABI-GHANEM, DE LA BRANCHE DES RELATIONS PUBLIQUES À L'UNIVERSITÉ DE LOUAIZÉ, QUI LUI ONT SOUHAITÉ LA BIENVENUE, AVANT D'ÉVOQUER SA VIE ACTIVE DANS LES DOMAINES MÉDIATIQUE, SYNDICAL ET NATIONAL.

"La liberté, a-t-il ajouté, est notre obsession et le verbe qu'utilise la Presse, est celui qui sert l'information sincère, non celui qui satisfait ou indispose qui que ce soit. Il n'est pas vrai de dire que la Presse est accusée et touche de l'argent immérité; ceci n'entre pas dans ses comptes.

"La Presse est un acte d'apostolat. Partant de là, elle œuvre et mène son combat de tout instant. Il n'est pas juste de dire que l'application de la loi sur



M. Melhem Karam s'adressant aux étudiants, entouré du Dr Joseph Ajami et de Mlle Nadine Abi-Ghanem.

l'enrichissement illicite lui fait peur ou l'indispose."

Et M. Karam de poursuivre: "Nous n'avons épargné aucun effort avec le président de l'Ordre de la Presse pour abolir l'arrestation préventive et la suspension administrative des journaux, en obtenant la révision du décret 104.

NOUS DÉFENDONS LA LIBERTÉ

"Nous défendons les droits de tous les citoyens, afin qu'ils puissent dire ce qu'ils désirent.

M. Karam devait répondre, ensuite, aux nombreuses

questions qui lui ont été posées, portant notamment sur la relation entre les Ordres de la Presse et de la Presse et des journalistes; sur les licences en suspens, le rôle de la direction syndicale, les

sources de financement des journaux, la concurrence entre la Presse et la télévision au plan de la publicité.

Au terme d'un débat de près de deux heures, les organisateurs de la rencontre ont remercié M. Karam de sa franchise et de l'objectivité avec lesquelles il a répondu à toutes les questions.

Le Dr Joseph Ajami a souhaité la bienvenue à M. Karam au nom du doyen de la Faculté, du chef de la branche de l'Information, comme en son nom propre et au nom des étudiants. ■

ANJOUAN: NON À UNE INTERVENTION MILITAIRE DE L'OUA

M. ELIE HATEM, PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'ÉTAT D'ANJOUAN COMMUNIQUE CE QUI SUIT:

"La situation actuellement confuse à Anjouan, due à des rivalités internes pousse certains à proposer une intervention militaire de troupes africaines d'interposition de l'OUA.

"A cet égard, les Anjouanais dans leur ensemble et toutes tendances confondues, tout en restant ouverts au dialogue et aux procédés diplomatiques de négociation prônés par le droit international, en respectant le principe du règlement pacifique des différends prévu par le chapitre VI de la Charte des Nations Unies, en recherchant un terrain d'entente entre eux et en tentant de trouver une solution globale au problème des Comores, fondée sur ces principes, rejettent catégoriquement l'idée d'une telle intervention militaire.

"Ils appellent à ce qu'une éventuelle intermédiation diplomatique de l'OUA soit limitée et bien définie pour empêcher le conflit de s'envenimer et éviter une effusion de sang plus importante sur le terrain." ■

DÉLÉGATION DE CONSULS HONORAIRES À L'ORDRE DES JOURNALISTES



M. Melhem Karam en conversation avec MM. Habis, Fernein et el-Khoury.

M. MELHEM KARAM, PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES JOURNALISTES, A REÇU UNE DÉLÉGATION DE CONSULS HONORAIRES FORMÉE DE MM. JOSEPH HABIS, DOYEN; GEORGES FERNEIN ET JOE ISSA EL-KHOURY, VENUS L'ENTREtenir DU RÔLE DU CORPS CONSULAIRE HONORAIRE AU LIBAN ET DE SA CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE NOTRE PAYS ET LES ETATS QU'ILS REPRÉSENTENT.

"Les consuls honoraires, a dit M. Habis, œuvrent en silence à l'effort

de raffermir les liens entre la patrie et les pays où vivent des Libanais ayant besoin de leur aide. Quant à ceux qui sont accrédités au Liban, ils se soucient de consolider les relations avec tous les Etats, d'autant

que le Liban a besoin, aujourd'hui, de tous ses amis dans le monde."

Dans sa réponse, M. Karam a réitéré le soutien de l'Ordre "à toute action constructive pouvant profiter au Liban et aux Libanais épars sous tous les cieux."

De plus, il a formulé des vœux de succès au corps consulaire, "loin de tous privilèges personnels, quels qu'ils soient", disant que les journalistes apportent leur coopération à tous ceux qui contribuent à raffermir les liens du Liban avec les Etats amis, aux fins de soutenir notre pays dans cette étape délicate. ■

OUVERTURE D'UNE BRANCHE BANCAIRE À TYR



M. Mahmoud Achour entouré du personnel de la banque.

LE SECTEUR BANCAIRE À TYR S'ENRICHIT D'UNE NOUVELLE BRANCHE, CELLE DE LA BANQUE DU KOWEIT ET DU MONDE ARABE, DONT L'INAUGURATION A EU LIEU, LA SEMAINE DERNIÈRE, EN PRÉSENCE D'UN GRAND NOMBRE D'INVITÉS DU MONDE POLITIQUE, DIPLOMATIQUE, DES AFFAIRES ET DE LA FINANCE.

Le président Nabih Berri s'est fait représenter par M. Mohamed Abdel-Hamid Beydoun. Il y avait là, également, MM. Ali Khreiss,

député; Mahmoud El-Maoula, administrateur de Nabatieh; Hussein Kachour, président de la municipalité de la ville et Mgr Youhanna Haddad, évêque melkite.

Au cours de la réception donnée à cette occasion, M. Mahmoud Achour, directeur de la branche bancaire, a dit que celle-ci témoignait de la reprise de l'activité économique-financière, suite à l'élection du président Emile Lahoud, en dépit des agressions quasi quotidiennes de l'ennemi israélien. ■

MAISONS RECOMMANDÉES

Le millimètre, par colonne et par parution : 6 F.H.T.

HÔTEL WESTMINSTER CONCORDE
27, promenade des Anglais, 06000 Nice
Tél. : 04-92-14-86-86
110 chambres-bains, TV couleurs, téléphone direct, restaurant, bar
Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

EXPERT BERNARD PERRAS
17, rue Drouot, 75009 Paris
Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09
LIVRES ANCIENS ET MODERNES
MEUBLES, TABLEAUX ET OBJETS D'ART
Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil PATRICK GORRE
Tous contrats
54, rue Lamarine, 75009 Paris
Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropracteur VERGEZ
Claude D.C.
Thérapie manuelle colonne vertébrale
62, avenue des Ternes, 75017 Paris
Tél. : 01-45-72-41-59

Déménagements DEM-RAPIDE
63, boulevard Mémorial, 75011 Paris
Tél. : 01-45-35-27-79

ANTIQUITÉS MM. S. Pytel et M. Deleros
Antiquaires
SERAIENT HEUREUX DE VOUS FAIRE DES OFFRES D'ACHAT SUR TOUT CE QUE VOUS AVEZ À VENDRE
Tél. : 01-40-88-35-97
01-46-04-30-39

CONTRE LES AGRESSIONS LACRYMOGÈNES 20 % ET PISTOLETS
Prix royalement bas
CDV : B.P. 65, 95101 Argenteuil
Tél. : 01-34-10-51-62

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence
Tarif et documentation
Cafés du Pacha
16230 CELLETES

Abonnez-vous !
Premier abonnement
480 F

Jospin livre du matériel militaire à l'O.U.A. pour préparer une nouvelle invasion d'Anjouan, mais les Anjouanais résisteront, et ce sera la guerre.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'ANJOUAN

Anjouan sous la menace

À la fin de la semaine dernière, on a appris qu'une conférence de réconciliation se tiendrait du 10 au 13 décembre à Addis-Abeba entre le gouvernement comorien et les séparatistes d'Anjouan et de Mohéli. Faut-il prendre cette nouvelle pour argent comptant ? Ladite conférence devait déjà se tenir à la fin août, mais le gouvernement comorien préféra organiser début septembre une expédition militaire contre Anjouan, ce qui lui valut, d'ailleurs, de recevoir une raclée.

On ne peut exclure qu'une nouvelle fois la conférence soit différée et qu'en l'annonçant certains aient recherché avant tout un effet médiatique. D'abord parce que les points de vue ne se sont nullement rapprochés entre les parties en présence. L'État d'Anjouan est disposé à étudier avec la Grande-Comore les modalités d'une coopération sur certaines questions relevant du voisinage entre les îles, mais il n'accepte pas de négocier l'indépendance d'Anjouan qui est acquise depuis le référendum du 26 octobre 1997. Or le gouvernement comorien refuse de reconnaître l'indépendance d'Anjouan, comme celle de Mohéli. Alors, la conférence d'Addis-Abeba, si elle se tient, a toutes chances de n'être qu'un dialogue de sourds.

L'autre raison qui jette un doute sur la tenue de la conférence, ce sont les préparatifs militaires comoriens. Une force militaire importante est rassemblée actuellement dans l'île de Mohéli. Elle pourrait servir de plate-forme de lancement d'une nouvelle tentative d'invasion d'Anjouan. On ne sait s'il s'agit de soldats comoriens ou des "observateurs militaires" de l'O.U.A. dont l'envoi a été annoncé dans l'archipel et que l'État d'Anjouan a refusé d'accueillir sur son territoire. Sans doute y trouve-t-on les deux.

Préparatifs de guerre

Le *Quotidien de la Réunion* du 26 novembre a publié une information selon laquelle un Transail de l'escadron de transport outre-mer 50 de la base aérienne 181 a décollé le 25 de l'aéroport de Gillot à destination de Moroni. Il emportait dans sa soute trois véhicules légers de type Peugeot P 4. "A la demande de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.), le ministère français de la Défense a accepté la mise à disposition de ces véhicules que les forces armées de la zone sud de l'océan Indien (F.A.Z.S.O.I.) ont été chargées de fournir et d'acheminer".

Notre confrère ajoute : "Sur place, ces "tous terrains" prêtés à l'O.U.A. lui permettront d'accomplir sa mission d'observation en Grande-Comore et à Mohéli. Les P 4 ne sont pas porteurs d'un armement et ont été pour la circonstance peints en blanc".

Ces indications ne doivent pas tromper : ces véhicules sont en fait destinés à une autre utilisation que celle qui est déclarée. On nous dit qu'ils ne sont pas armés, mais l'armement peut parvenir à Moroni par d'autres voies. On nous dit qu'ils sont destinés à la Grande-Comore et à Mohéli, mais c'est pour être utilisés à une nouvelle invasion d'Anjouan qu'ils sont livrés. On nous dit que les militaires envoyés par l'O.U.A. n'auront qu'un rôle d'"observateurs". En fait, ils auront pour mission de neutraliser la défense anjouanaise afin de permettre aux Grands-Comoriens de se rendre maîtres de l'île, avec

çais apporte son concours — même s'il n'est que logistique — aux préparatifs militaires de l'O.U.A. contre Anjouan. C'est même révoltant quand on pense que les Anjouanais appellent la France à leur secours et veulent redevenir français. Et la France soutiendrait la répression exercée à l'encontre de ceux qui se proclament ses enfants ?

Pourquoi donc nos gouvernants apportent-ils leur appui à l'O.U.A. ? M. Chirac n'a-t-il pas souhaité récemment au Sommet francophone de Hanou que la francophonie ait une dimension politique ? Le problème comorien ne concerne que



Ahmed Charikane, ministre d'État, et Abdallah Ibrahim, président de l'État d'Anjouan (à droite)

l'assistance probable de mercenaires.

Ce n'est pas une action pacifique que prépare l'O.U.A. (dont le secrétaire général est grand-comorien) et le gouvernement de Moroni, mais une action de guerre.

Anjouan n'a aucun besoin d'une "force d'interposition" pour la bonne raison que la population est unanime à vouloir conserver l'indépendance qu'elle a acquise de haute lutte. Le débarquement de militaires de l'O.U.A. et de Grands-Comoriens devrait donc être considéré comme un acte d'hostilité contre lequel la population d'Anjouan se défendrait par tous les moyens. Et les plus acharnés à vouloir se battre, ce ne sont pas des nostalgiques de la colonisation mais les jeunes "embargos" comme ils se nomment, dont les chefs dynamiques s'appellent "Elsé" ou "Elément", suivant l'habitude anjouanaise d'adopter des surnoms pittoresques. Avec les forces régulières anjouanaïses (gendarmes et anciens militaires) les courageux "embargos" repousseraient tout envahisseur. Les femmes elles-mêmes — dont l'apparition sur la scène politico-militaire ces derniers mois constitue une nouveauté — sont résolues aussi à se battre. Le gouvernement comorien — par ailleurs discrédité à Moroni même — ne parviendrait pas à rétablir son autorité sur Anjouan, quels que soient les moyens militaires employés.

La honte pour Jospin

Il est honteux, dans ces conditions, que le gouvernement fran-

ces francophones, il doit se régler entre francophones. L'O.U.A. — où les anglophones sont nombreux — n'a pas à s'en mêler. Il serait temps que nos gouvernants cessent de s'effacer derrière les organismes internationaux pour masquer leurs lâchetés politiques.

Pierre PUJO

RADIO-COCOTIE

● **PREMIER NUMÉRO** de la Lett d'Anjouan, publiée à Paris (en novembre 1997). Il contient de nombreuses informations sur les événements récents. Il souligne les potentialités de cette île d'Anjouan (420 km² pour 300 000 habitants) : « Anjouan est une île fertile qui pourrait assurer, à l'exception du riz, son autosuffisance alimentaire et exporter certains produits en particulier du poisson car la th se trouve en abondance dans ses eaux. L'île possède également de nombreuses sources d'eau minérale, ainsi que des rivières et des chutes d'eau qui peuvent permettre de produire de l'électricité à bas prix. création d'une zone franche dans port de Mutsamudu, la capitale, s'rait également à l'origine de la création de nombreuses activités. Ent le tourisme y est encore à l'état balbutiant alors que tous les guic de l'Océan Indien présentent Anjouan comme "la perle des Comores". question est évidemment de savoir si la France attend que d'autres prennent sa place dans le développement de l'île ». Le groupe américain Forbes est sur les rangs...

● **LE MÊME NUMÉRO** de la Lett d'Anjouan observe : « Dans l'immédiat, si des observateurs militaires l'O.U.A. doivent être mis en place, n'est pas à Anjouan où la population est unanime, mais à Moroni où incidents peuvent éclater à tout moment du fait du nombre important d'expatriés anjouanaïses qui y vivent qui sont soumis à la vindicte de la population comorienne. » Des observateurs militaires de l'O.U.A. Anjouan n'auraient d'autre rôle que d'ouvrir la voie à une nouvelle invasion grand-comorienne. C'est pourquoi les Anjouanais n'en veulent pas.

Pour comprendre les événements des Comores

Pierre Pujot : MAYOTTE LA FRANÇAISE

* 223 pages illustrées. Ed. France Empire, 110 F (franco 130 F). En vente à nos bureaux.

ÉLIE HATEM À RADIO-COURTOISIE

■ Invité de Michel de Poncins dans l'émission de Jean-Gilles Marakis de Radio-Courtoisie, le 28 novembre, Elie Hatem a plaidé avec éloquence la cause d'Anjouan durant une heure et demie. a expliqué comment les brigades infligées par la Grande-Comore ont conduit les Anjouanais à se séparer d'elle et souligné leur vœu de redevenir français car, en 1975, ils ont été séparés trahieusement de la mère-patrie. A leurs yeux, c'est le retour à la France qui leur permettra de vivre libres et d'avoir des conditions d'existence décentes. Une thèse simpliste court dans les milieux de droite : les Anjouanais chercheraient à obtenir le R.M.I. en revenant dans le giron de la France. Cela est inexact. Les Anjouanais — qui forment un peuple travailleur — demandent seulement bénéficier de la part de subventions qui devraient normalement leur revenir dans les aides internationales (notamment françaises) versées à l'État comorien.

Le problème anjouanaïse ne serait-il donc qu'une « affaire de gros sous » comme l'a soutenu un autre invité de l'émission, Yves Boyer, fonctionnaire du ministère de la Défense ? C'est là que connaît les réalités comoriennes : au cours des siècles chacun des îles a vécu de façon indépendante ; leur unité est artificielle. S'il subsiste un gouvernement unique, le partage des subventions demeurerait théorique.

Yves Boyer a déclaré que la Fédération islamique des Comores devait subsister, la France se bornant à fournir ses bons offices pour tenter de rapprocher les îles les unes des autres. Accepté la sécession d'Anjouan serait, selon lui, créer un précédent en Afrique et conduire au "chaos". Il oublie que Mayotte s'est séparé de l'archipel des Comores en 1975 et que l'Afrique n'est pas point tant tombée dans le chaos...

Au demeurant, Anjouan est une île, c'est-à-dire une terre entourée d'eau, possédant une identité bien définie. En 1978, lorsqu'il s'est prononcé sur le cas de Mayotte, le Conseil constitutionnel a reconnu qu'une île avait le caractère d'un "territoire". Pourquoi Anjouan ne pourrait-elle pas s'autodéterminer alors que le Droit international l'admet pour n'importe quel autre territoire distinct dans le monde ?

**HÔTEL
WESTMINSTER CONCORDE**
27, promenade des Anglais, 06000 Nice
Tél. : 04-92-14-96-96
110 chambres-bains, TV couleurs,
téléphone direct, restaurant, bar
Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

**EXPERT
BERNARD PERRAS**
17, rue Drouot, 75009 Paris
Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09
**LIVRES ANCIENS ET MODERNES
MEUBLES,
TABLEAUX ET OBJETS D'ART**
Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil
PATRICK GORRE
Tous contrats
18, rue Choron, 75009 Paris
Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropractor
VERGEZ
Claude D.C.
Thérapie manuelle
colonne vertébrale
62, avenue des Ternes, 75017 Paris
Tél. : 01-45-72-41-59

ANTIQUITÉS
MM. S. Pytel et M. Deleros
Antiquaires
SERAIENT HEUREUX DE VOUS
FAIRE DES OFFRES D'ACHAT
SUR TOUT CE QUE
VOUS AVEZ À VENDRE
Tél. : 01-40-89-35-97
01-46-04-30-39

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence
Tarif et documentation
Cafés du Pacha
16230 CELLETES

LES ANTILLAIS EN METROPOLE

Dans le numéro de janvier 1999 de Guadeloupe 2000, Édouard Boulogne épingle M. Ernest Cabo, évêque de la Guadeloupe, pour ses propos tenus devant l'Assemblée des évêques de France réunie à Lourdes fin octobre 1998. Un évêque qui fait son morceau de métropole en se livrant à un racisme anabaptiste. Il soutient par exemple : « qu'à diplôme équivalent, nombre d'Antillais en quête d'un emploi se trouvent supplantés par des métropolitains, ce qui accroît les frustrations, voire la colère, provoquant des mouvements sociaux pour trouver leur vraie place ».

Edouard Boulogne rappelle justement qu'il existe une liberté de circuler entre les départements français de métropole et d'outre-mer. « Oui ou non, y a-t-il plus de six cent mille Dominiens en métropole dont un bon tiers de Guadeloupéens ? Les plus connus, les bas sont dans la Poste, infirmiers dans les hôpitaux. Mais il y en a dans tous les secteurs de la société française, y compris les plus hauts, y compris la recherche, la médecine, la magistrature... Que ne dirions-nous si les plus hauts dirigeants nationaux déclaraient : « Halte à cette arrivée massive chez nous d'Antillais qui prennent nos places, et à l'égalité de diplômes, celles de nos enfants ? Quel chaos de protestations indignées s'élèverait aussitôt de nos rivières ? »

A vouloir susciter un antagonisme entre Noirs et Blancs, l'évêque de Guadeloupe fait preuve d'inconscience. C'est ce que laisse entendre Édouard Boulogne, qui, usant de la litote, parle d'un « homme pleureux » et du caractère et la culture le portent, me dit-on, plus à l'action généreuse qu'aux déclarations réfléchies ».

* Guadeloupe 2000, B.P. 267, 97157 Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Un débat sur l'A.F.

■ En ouvrant l'année 1999 par trois réunions consacrées à l'Action française, les dirigeants du Musée d'Orsay ne se proposaient pas, assurément, de tresser des couronnes à l'école de pensée royaliste fondée il y a cent ans. De fait, les conférenciers recrutés pour chaque séance ne se sont pas privés de se livrer à des insinuations perfides ou calomnieuses, à des caricatures ou à des jugements partisans sur les maîtres de l'A.F. Ils ont dû néanmoins reconnaître, les uns et les autres, que l'Action française avait eu une grande influence tant en politique que dans le domaine des lettres. S'il n'en avait pas été ainsi comment justifier l'organisation de trois séances dans le programme culturel du Musée d'Orsay ?

Après les réunions des 7 et 14 janvier (cf. A.F.H. du 21/1/99) celle du 28 janvier prévoyait un débat entre trois professeurs : M^{me} Reberlioux, Raoul Girardet et André-Gérard Slama. « Trois procureurs talentueux », mais parfois perfides, comme devait le déclarer ensuite Pierre Pujo dans son intervention lors du débat général. Le plus objectif fut sans conteste Madeleine Reberlioux, la passionnée de

Jaurès, l'ancienne présidente de la Ligue des Droits de l'Homme. Elle décrit la fondation de l'Action française comme une entreprise pour rassembler les droites. En fait, ce genre d'ambition politicienne fut très éloigné de la pensée de Maurras et de ses compagnons. Madeleine Reberlioux souligna néanmoins que l'A.F. avait donné une doctrine au nationalisme français.

La révolution et le coup de force

Raoul Girardet rappela ce qui, dans sa jeunesse, faisait l'attrait de l'Action française, la cohérence de sa réflexion politique, son haut niveau intellectuel, l'amitié qui unissait les militants. Il s'en sépara en 1940, n'approuvant pas, dit-il, le ralliement de l'A.F. au Maréchal et au gouvernement de Vichy (en fait, à l'été 1940, l'A.F. a fait œuvre de résistance en soutenant le Maréchal contre ceux qui voulaient entraîner la France dans l'alliance avec l'Allemagne).

André-Gérard Slama a évoqué le prestige de l'Action française au cours de l'entre-



Jacques Bainville (1879-1936) aurait 120 ans ce 9 février. Le rayonnement de son œuvre a débordé le cadre de l'Action française. Il se poursuit aujourd'hui, comme le montrera Christophe Dickès dans sa conférence à l'Institut d'Action française le 10 février prochain (cf. voir page 15).

deux guerres mondiales. Marcel Proust disait ainsi que la lecture de L'Action Française était pour lui « une cure d'altitude mentale ». Selon A.G. Slama, c'est l'incapacité de l'A.F. à changer le régime qui aurait conduit un certain nombre de ses disciples au fascisme et à la Collaboration. L'Action française serait un mouvement « révolutionnaire » qui n'aurait pas tenu

ses promesses... Cependant, rétorqua Girardet, il y eut aussi des gens d'A.F. dans la Résistance...

Madeleine Reberlioux ayant donné la parole à la salle, Pierre Pujo rectifia plusieurs assertions des conférenciers. Il rappela notamment que si Maurras souhaitait une large décentralisation, il voulait avant tout sauvegarder l'unité nationale et serait aujourd'hui hostile à une « Europe des régions ». Il souligna aussi que l'A.F. avait toujours rejeté le concept de révolution (consistant à mettre l'inférieur à la place du supérieur) et préconisé en revanche le coup de force avec le concours de « Monk », celui qui en période de troubles et de vides politiques se trouve le détenteur provisoire du pouvoir. Une situation qui s'est vue à diverses reprises dans notre histoire ce qui se verra car la République est vouée aux crises de régime...

Jacques CEPOY

* Madeleine Reberlioux a rappelé qu'en 1894 Jean Jaurès avait fait l'éloge du premier ouvrage de Maurice Pujo, un essai intitulé Le Règne de la Grâce, en première page de son journal La petite République. L'article était intitulé Vers le socialisme... C'était bien avant la fondation de l'Action française.

COMORES

LA FRANCE DOIT S'ENGAGER

Le quotidien L'Alsace (16/1/99) publie une lettre de Jean-Michel Weissgerber, président d'honneur de l'Association islamique des rapatriés d'Algérie, qui s'indigne de l'indifférence des politiciens français à l'égard de l'île d'Anjouan. À part

l'ancien ministre Kofi Yamgnane et quelques députés bien peu sont intervenus pour inciter le gouvernement à répondre à l'appel des Anjouanais qui, depuis un an et demi, subissent un embargo sévère - y compris médical - après s'être séparé de la République comorienne.

Comme l'a écrit Kofi Yamgnane, « La France détient la clé de la crise » qui affecte l'archipel des Comores. Jean-Michel Weissgerber commente dans L'Alsace : « Compte tenu du problème de

Mayotte, de l'importance de la population comorienne de nationalité française (plus du tiers des originaires des quatre îles de l'archipel) la seule solution consiste en l'organisation d'une conférence sous l'égide de la France qui réunira tous les protagonistes et qui durera le temps qu'il faudra (au besoin des années). Cette conférence ne devra pas dissimuler les raisons profondes de la très grave crise qui secoue l'archipel à com-

mencer par l'incroyable corruption qui gangrène la classe politique comorienne dont les représentants sont d'autant plus anti-français qu'ils possèdent eux-mêmes la nationalité française. »

La République comorienne a montré qu'elle n'était pas viable. Inutile de vouloir la raffistoler. Il faut établir de nouvelles relations entre les îles et avec une France qui devra s'engager davantage avec chacune d'elles. P.P.

ANJOUAN : L'HISTOIRE D'UNE CRISE FONCIÈRE

On se réjouit de la sortie de cet ouvrage car il existe peu de publications sur Anjouan. Son mérite est d'avoir retracé une histoire de cette île des Comores, en rappelant les différentes périodes par lesquelles elle est passée, et en mettant l'accent sur son passé français. Néanmoins, l'auteur a omis de parler du problème actuel : le soulèvement des Anjouanais et leur marche vers l'indépendance de la Fédération islamique des Comores ainsi que de leur désir de retourner dans le giron de la France.

Ainouddine Sidi met l'accent sur un autre aspect du problème anjouanais : la dépossession des terres au détriment des populations anciennes, d'abord par les Arabo-shiraziens, ensuite par les Européens. Il relate les conséquences de ce phénomène : « Les dépossédés opposèrent d'abord une résistance qui se révéla vaine. Il s'ensuivit un exode des populations spoliées vers les grandes villes. [...] L'accroissement de la population associé au manque de terres cédées aux grandes sociétés coloniales eut pour conséquences la déforestation. [...] Certes,

la rétrocession des terres à partir des années 1920-1940 s'opéra mais elle ne bénéficia qu'aux villageois qui pouvaient acheter. Depuis les années 80, plus de six mille nouvelles bouches à nourrir sont à prendre en compte chaque année. »

Sidi souligne qu'Anjouan « qui ne mesure que 425 km² connaît une population de plus de deux cent mille âmes et des régions atteignent une densité de cinq cents habitants/km². On prévoit deux cent cinquante mille habitants en l'an 2000. Pourtant, aucun programme de développement n'a tenté d'évaluer ces changements dus à l'explosion démographique, ni pour l'arrêter, ni pour l'atténuer. Cette pression sur le milieu fait courir Anjouan à la catastrophe ».

Une analyse fort intéressante et bien documentée bien que la bibliographie ne soit pas exhaustive et que le style laisse à désirer.

Élie HATEM

* Ainouddine Sidi : Anjouan : l'histoire d'une crise foncière. Éd. L'Harmattan, 340 p. 180 F.

MAISONS RECOMMANDÉES

Le millimètre, par colonne et par parution : 6 F.H.T.

HÔTEL

WESTMINSTER CONCORDE
27, promenade des Anglais, 06000 Nice
Tél. : 04-92-14-86-86

110 chambres-bains, TV couleurs, téléphone direct, restaurant, bar
Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

EXPERT

BERNARD PERRAS

17, rue Drouot, 75009 Paris
Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09

LIVRES ANCIENS ET MODERNES

MEUBLES,
TABLEAUX ET OBJETS D'ART

Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil

PATRICK GORRE

Tous contrats

54, rue Lamarline, 75009 Paris
Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropracteur

VERGEZ

Claude D.C.

Thérapie manuelle
colonne vertébrale

62, avenue des Ternes, 75017 Paris
Tél. : 01-45-72-41-59

Déménagements

DEM-RAPIDE

63, boulevard Ménilmontant,
75011 Paris

Tél. : 01-45-35-27-79

ANTIQUITÉS

MM. S. Pytel et M. Deleros

Antiquaires

SERAIENT HEUREUX DE VOUS
FAIRE DES OFFRES D'ACHAT
SUR TOUT CE QUE
VOUS AVEZ À VENDRE

Tél. : 01-40-88-35-97
01-46-04-30-39

CONTRE LES AGRESSIONS
LACRYMOGÈNES 20 %
ET PISTOLETS

Prix royalement bas

CDV : B.P. 65, 95101 Argenteuil
Tél. : 01-34-10-51-62

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence
Tarif et documentation

Cafés du Pacha

16230 CELLETES

NOUVELLE CALÉDONIE

À bord de ce vieux bateau de pêche chinois 39 personnes, des boat-people, sont arrivées en Nouvelle-Calédonie, fuyant le régime communiste. Un autre bateau avec 71 passagers a suivi le 17 novembre. La Calédonie manque de bras. Elle ne peut cependant accueillir tous les boat-people de l'Asie !

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'ANJOUAN

La France ne saurait prêter la main à une entreprise de répression de la sécession anjouanaise.

ANJOUAN : M... A L'O.U.A.!



Conférence de presse du 5 novembre à Paris.

De gauche à droite : Mohamed Choudjaldine, président de l'Association franco-anjouanaise, Philippe Malaud, ancien ministre, Elie Hatem.

Le 5 novembre, Elie Hatem, professeur à l'Université de Boston, tenait à Paris une conférence de presse en compagnie de Philippe Malaud, ancien ministre. M. Hatem avait contrôlé le 26 octobre le référendum d'autodétermination par lequel les habitants de l'île d'Anjouan avaient massivement (99,47 %) opté pour l'indépendance. Il a souligné la régularité des conditions dans lesquelles la consultation s'est déroulée (cf. *L'Action Française* du 6/11/97) et évoqué les deux problèmes majeurs que rencontre l'État d'Anjouan : la reconnaissance internationale et le blocus auquel l'île est soumise.

Sur le premier point, M. Hatem estime que l'État d'Anjouan existe depuis 1975, date de l'indépendance des Comores, sous la forme d'État fédéré. « La question juridique actuelle est celle de savoir dans quelle mesure la société internationale reconnaît le droit du peuple anjouanais à l'autodétermination ». Elle sera bien obligée un jour de reconnaître l'indépendance d'Anjouan.

Quant au blocus, il touche sévèrement l'île qui souffre d'une pénurie de produits pétroliers ainsi que de riz, le gouvernement comorien dissuadant les fournisseurs de ravitailler Anjouan. Il a même prétendu retirer leurs titres de navigation à des vedettes qui assurent les liaisons entre Mayotte et Anjouan, mais les capitaines des bateaux passent outre. Le gouvernement comorien tente également d'entraver les liaisons téléphoniques d'Anjouan avec le monde extérieur, sans parler du courrier qui n'est pas acheminé.

Malgré ces épreuves, les Anjouanais sont plus résolus que jamais à conserver l'indépendance qu'ils ont conquise de haute lutte.

Quel impérialisme ?

Il est déplorable, dans ces conditions, d'observer l'indifférence de la France officielle devant cette population qui, en se séparant de la Grande Comore, appelle de ses vœux un retour au sein de la mère-patrie. Philippe Malaud explique

cette attitude par la crainte de nos gouvernements de paraître encourager « une résurgence de l'impérialisme français ». Une frayeur sans raison. Vous voyez cela : le gouvernement socialiste de M. Jospin accusé à l'O.N.U. de menées impérialistes ! Mais peut-on parler d'impérialisme quand il s'agit d'une population qui a été française et qui souhaite le redevenir ? Entre Anjouan et la France, c'est une affaire de famille... Elie Hatem a rappelé l'autre jour ce que lui ont dit les Anjouanais : « L'air que nous respirons est français ».

L'intervention de l'O.U.A.

Désespérant de parvenir eux-mêmes au retour d'Anjouan dans le giron de la république fédérale, les dirigeants comoriens ne comptent plus que sur l'intervention de l'Organisation de l'unité africaine. Celle-ci est un lieu de palabres où se rencontrent les diplomates, mais elle est totalement impuissante pour effectuer une médiation dans les conflits du continent ; elle n'en a ni les moyens matériels ni l'autorité morale. Poussée par son secrétaire général, qui est grand comorien, elle a annoncé l'intention d'envoyer aux Comores vingt-cinq observateurs militaires venus de Tunisie, du Sénégal et du Niger. Selon le *Figaro*, « La France prévoit de contribuer à la logistique de l'opération en fournissant des véhicules, des canots de type zodiac et un petit avion ».

Les autorités anjouanaises ont

opposé un refus catégorique à l'envoi de cette "force" qu'elles considèrent comme une agression. Elles font observer qu'aucun affrontement ne se déroule à Anjouan où la population est unie dans la volonté de s'affranchir de la domination grand-comorienne. Les observateurs de l'O.U.A. ne seraient en fait que la tête de pont d'une nouvelle entreprise du gouvernement comorien pour mettre au pas les Anjouanais. Il serait d'ailleurs paradoxal que des Sénégalais et des Nigériens viennent à Anjouan pour y "rétablir" un ordre qui n'est pas troublé alors que, dans leur pays respectif, ils sont incapables de résorber une sécession armée...

Les dirigeants anjouanais ont donc reçu la semaine dernière M. Pierre Yéré, envoyé de l'O.U.A., avec ses deux adjoints mais leur ont signifié qu'ils s'opposeraient par la force à toute tentative de débarquement militaire.

Ajoutons que si l'information publiée par *Le Figaro* est exacte, elle serait scandaleuse. Il serait honteux pour la France de prêter main forte à une tentative de répression de l'insurrection anjouanaise. Les Anjouanais appellent la France, leur "mère" comme ils disent, à leur secours et la France se comporterait comme un marâtre en facilitant leur asservissement ? Chirac et Jospin tiennent-ils vraiment à se déshonorer ? Ils se disent démocrates ? Alors, qu'ils respectent la volonté du peuple anjouanais qui, le 26 octobre, a fait clairement son choix !

Pierre PUJO

RADIO-COCOTIE

● **LE NUMÉRO D'AUTOMNE** de *L'Afrique Réelle* (B.P. 6, 031-Charroux) publie un dossier sur les Comores. En le présentant Bernard Lugan écrit : « Pure création coloniale française, les Comores n'ont jamais eu la moindre existence "nationale" et ses populations se sentent d'un destin commun ». Dans le même numéro, le récit (sympathique) de la saga Denard, chef des mercenaires qui, à trois reprises, changea le cours de l'histoire aux Comores.

● **LE MÊME NUMÉRO** d'Afrique Réelle rappelle que François Mitterrand avait emprunté la voiture du futur président comorien, son ami Ahmed Abdallah, la nuit du fameux pseudo-attentat de l'avenue de l'Observatoire, en octobre 1959. C'est cette voiture qui fut criblée de balles en 1959 pendant que Mitterrand était réfugié dans les fourrés.

● **DANS LA REVUE** Guadeloup 2000 (novembre 1997) on lit « Chose curieuse, les groupes cessionnistes qui font l'opinion en France les mêmes que De Gaulle appelle « les sirènes de la décadence » ceux qui n'ont à la bouche que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes rechignent à prendre en considération ces volontés populaires d'Anjouan et de Mohéli qui vont à l'encontre du "sens de l'histoire". Ils se disent démocrates et se moquent du peuple. »

COMMUNIQUÉ

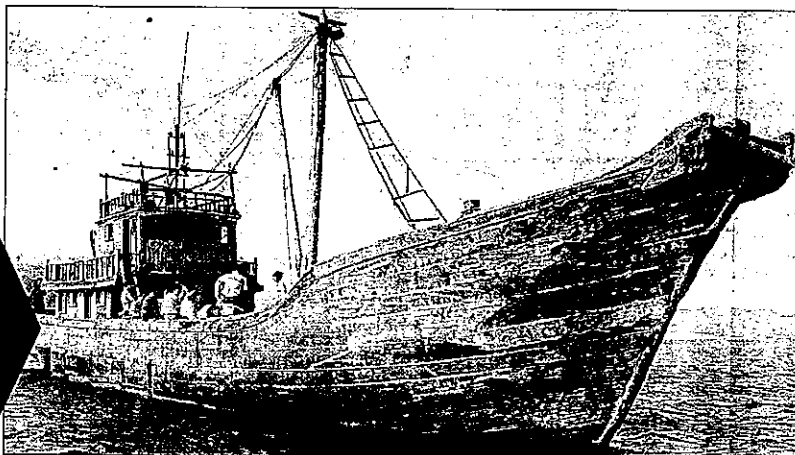
■ **L'O.U.A. vient de proposer au gouvernement provisoire anjouanais l'envoi de troupes africaines d'interposition, à Anjouan.**

À cet égard, le gouvernement provisoire d'Anjouan constitué à l'issue du référendum d'autodétermination qui a eu lieu le 26 octobre dernier, souligne qu'il n'y a pas de conflit militaire sur le territoire d'Anjouan qui est une île séparée de la Grande-Comore naturellement par les eaux de l'Océan Indien. Le conflit qui oppose les Anjouanais à la Grande-Comore est d'ordre politique et constitutionnel. S'il est vrai que les forces fédérales de la Grande-Comore ont débarqué militairement en septembre dernier et qu'ils ont tenté ainsi la sécularité d'Anjouan, la présence d'une telle force d'interposition n'empêchera point le recours des forces de la Grande-Comore à la violence. En revanche, l'envoi d'une force d'interposition africaine envenimera le conflit car il permettra éventuellement aux forces de la Grande-Comore de débarquer à Anjouan, profitant ainsi de la confusion qui pourra régner, et conduira à une effusion de sang sur le territoire anjouanais.

Par conséquent, tout en restant ouvert au dialogue et aux procédés diplomatiques de négociation prévus par le chapitre VI de la Charte des Nations-Unies, le gouvernement provisoire d'Anjouan rejette catégoriquement la proposition de l'O.U.A.

Pour le gouvernement provisoire d'Anjouan

Elie HATEM
Plénipotentiaire
de l'État d'Anjouan
(10 novembre 1997)



MAISONS RECOMMANDÉES

Le millimètre, par colonne et par parution : 6 F.H.T.

HÔTEL WESTMINSTER CONCORDE
27, promenade des Anglais, 06000 Nice
Tél. : 04-92-14-86-86
110 chambres-bains, TV couteurs, téléphone direct, restaurant, bar
Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

EXPERT BERNARD PERRAS
17, rue Drouot, 75009 Paris
Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09
LIVRES ANCIENS ET MODERNES
MEUBLES, TABLEAUX ET OBJETS D'ART
Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil
PATRICK GORRE
Tous contrats
54, rue Lamartine, 75009 Paris
Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropracteur
VERGEZ
Claude D.C.
Thérapie manuelle colonne vertébrale
62, avenue des Ternes, 75017 Paris
Tél. : 01-45-72-41-59

Déménagements
DEM-RAPIDE
63, boulevard Mémilmontant, 75011 Paris
Tél. : 01-45-35-27-79

ANTIQUITES
MM. S. Pytel et M. Deleros
Antiquaires
SERAIENT HEUREUX DE VOUS FAIRE DES OFFRES D'ACHAT SUR TOUT CE QUE VOUS AVEZ À VENDRE
Tél. : 01-40-88-35-97
01-46-04-30-39

CONTRE LES AGRESSIONS LACRYMOGÈNES 20 % ET PISTOLETS
Prix royalement bas
CDV : B.P. 65, 95101 Argenteuil
Tél. : 01-34-10-51-62

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence
Tarif et documentation
Cafés du Pacha
16230 CELLETES

Abonnez-vous !
Premier abonnement
480 F

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'ANJOUAN

JOUR DE FÊTE À ANJOUAN

Elie Hatem, juriste international, professeur de Droit et de Sciences politiques à l'université de Boston (États-Unis), s'est rendu dans l'île d'Anjouan pour contrôler la régularité du référendum du 26 octobre sur l'indépendance. Nous l'avons rencontré à son retour à Paris.



26 octobre 1997. Elie Hatem au milieu de notables anjouanais. Un vote unanime

L'ACTION FRANÇAISE HEBDO. — Elle Hatem, vous revenez de l'île d'Anjouan où un référendum était organisé le 26 octobre sur l'indépendance vis-à-vis de la République des Comores. Quelle était l'atmosphère générale ?

ELIE HATEM. — Je suis arrivé l'avant-veille du référendum, alors que la campagne électorale se terminait. Il y a eu un meeting populaire à Mutsamudu avec une foule considérable. Elle a acclamé les positions des dirigeants et particulièrement du président, le foundi Abdallah Ibrahim.

A.F.H. — C'était une atmosphère d'unanimité.

E.H. — Oui, le samedi, j'ai senti dans la population un grand calme, mais en même temps une tension car les Anjouanais craignaient un nouveau débarquement des gens de la Grande Comore. Ils ont donc multiplié les barrages. Les "embargos", les jeunes miliciens armés, ont entrepris de contrôler tous les véhicules et de surveiller la mer. Ils craignaient un débarquement clandestin en un point de l'île.

Guerre médiatique

A.F.H. — Il n'y a pas eu de tentatives le samedi et le dimanche ?

E.H. — Non. Mais il y a eu une guerre médiatique de la part des Grands Comoriens. Ceux-ci faisaient des déclarations soutenant que le référendum n'aurait pas lieu et qu'il constituait une agression à l'égard de la République des Comores.

A.F.H. — Où étiez-vous le jour du référendum ?

E.H. — J'ai contrôlé les six centres de vote. J'ai circulé dans toute l'île. J'ai contrôlé la régularité du processus. Il y avait des bulletins "oui" et des bulletins "non", des listes électorales. Pour ceux qui n'étaient pas inscrits, une ordonnance a permis de les inscrire. C'est la Coordination qui prenait la décision à l'échelon central. J'ai aussi été frappé par l'état de pauvreté de la population. Ils ont bricolé des boîtes en bois qui ont servi d'urnes.

A.F.H. — Il y avait donc des bulletins, des urnes ; il y avait aussi des Isolairs ?

E.H. — Oui, des isolairs faits avec les moyens du bord, c'est-à-dire une petite corde. Le vote était secret. J'ai pu le constater car j'arrivais à l'improviste dans un centre — je suis passé dans les six centres — je bénéficiais d'une voiture avec un chauffeur.

Enthousiasme populaire

Il faut souligner aussi l'enthousiasme populaire. Après avoir voté, les gens sortaient et faisaient la fête devant les centres de vote. Ils chantaient, ils dansaient. Il est arrivé que la foule m'entraîne à danser avec elle !

J'ai trouvé que pour un pays africain, tout était très bien organisé. Les gens faisaient sagement la queue pour aller voter, sans bousculade. Les femmes étaient vêtues de leur traditionnel chiromani rouge et blanc et les hommes de leurs plus beaux habits. Un nombre considérable de femmes sont venues voter.

A.F.H. — On votait à partir de quel âge ?

E.H. — À partir de dix-huit ans, comme en France. Les gens se sentaient concernés par la question posée. On n'obligeait pas les gens à venir voter. Je n'ai constaté aucune pression.

A.F.H. — L'armée était-elle présente ?

E.H. — Je n'ai vu aucun militaire. Les militaires surveillaient les plages pour faire face à un débarquement éventuel des Grands-Comoriens.

A.F.H. — Y avait-il un bureau de vote installé dans chaque centre ?

E.H. — Oui, avec un président, deux assesseurs pour le "oui", deux assesseurs pour le "non" et un secrétaire.

Liberté de vote

A.F.H. — Vous considérez que la liberté de vote a été entièrement respectée ?

E.H. — Elle a été entièrement respectée. Certains se demandent comment il y a eu 99,4 % de oui. Mais ils correspondent au sentiment d'insécurité qui existe dans la population.

A.F.H. — À Mayotte, le 8 février 1976, le référendum sur le maintien de l'île au sein de la République française a donné aussi un résultat de 99 %, sans aucune pression du pouvoir. Le vote des Anjouanais est symétrique de celui des Mahorais. Quel a été l'horaire du vote ?

E.H. — Il a commencé à 7 heures du matin et s'est terminé à 18 heures.

A.F.H. — Compte tenu de la pénurie d'électricité, il y avait encore de la lumière à 18 heures ?

E.H. — Parce que c'était un jour de fête, le courant électrique a été rétabli exceptionnellement pour la soirée.

La centralisation des votes a été faite le soir même au gouvernement. Le résultat a été proclamé mardi à midi.

Le dimanche soir, le président Abdallah Ibrahim a prononcé la dissolution de la Coordination mise en place au mois d'août et annoncé la prochaine formation d'un gouvernement provisoire qui aura pour tâche d'élaborer la constitution pour laquelle je dois lui soumettre un projet. Elle sera soumise à référendum. Puis auront lieu des élections législatives et présidentielles.

Propos recueillis par Pierre PUJO

RADIO-COCOTIER

● **LE COMMANDANT BACAR**, ancien militaire de l'Armée française, a pris le commandement des forces militaires d'Anjouan. Il a pour adjoint le commandant Abeid, qui a servi également sous le drapeau tricolore.

● **LE GOUVERNEMENT PROVISSOIRE** annoncé le 26 octobre par Abdallah Ibrahim, président d'Anjouan, a été constitué. Il comprend sept ministres et six secrétaires d'État. Charikane Ahmed est le seul ministre d'État.

● **LE PRÉSIDENT COMORIEN Taki** multiplie les vexations à l'égard des Anjouanais. Il les empêche de quitter la Grande Comore soit pour aller à Anjouan, soit pour se rendre en France et leur confisque leur passeport.

L'A.F. LES EMM...

■ Le 15 octobre, Pierre PUJO envoyait par télécopie un message à Charikane Ahmed, assumant les fonctions de coordinateur auprès de la Présidence d'Anjouan. Il y était question du référendum prévu pour le 26 octobre. Ce message parvenait à la connaissance de Radio Comores qui, dans son journal du 21 octobre, affectait d'y voir la preuve de l'appui donné par le gouvernement français aux séparatistes d'Anjouan et s'en indignait. Aux yeux des Grands Comoriens, l'Action Française mentionnée en tête du message, ne pouvait qu'être une émanation de la République française.

■ La présidence d'Anjouan, devant peu après démentir cette assertion dans un communiqué : « Ce fax d'un ami fidèle et dévoué de la cause anjouanaise n'a aucun caractère officiel et n'engage nullement l'État français, comme semblent l'accréditer les journalistes de cette station en mal d'informations ignorant toute déontologie journalistique.

Toutes les causes du monde peuvent être soutenues et générées des sympathies. Nous sommes donc heureux d'avoir des amis français car les Anjouanais ont été et resteront toujours des amis éternels de la France même si celle-ci ne s'est jamais prononcée en faveur de notre lutte.

Vive Anjouan libérée du joug de Moroni !

Cela ne plaisait pas à l'ambassadeur de France à Moroni (Grande Comore) qui, le 25 octobre, croyait bon de préciser à la radio que l'Action Française ne signifie pas l'Action de la France et d'ajouter que notre mouvement ne représentait rien du tout ! On se demande pourquoi, alors, il en a parlé. Cela n'a pas ému les Anjouanais. Ils savent que l'A.F. représente la vraie France et qu'elle a joué un rôle capital il y a vingt-deux ans pour permettre à Mayotte de demeurer française. Ils comptent bien qu'elle remportera le même succès pour Anjouan...

Le 29 octobre, le président comorien Mohamed Taki interviewé à la radio de Moroni a déploré l'ingérence de l'Action Française dans les affaires comoriennes. Décidément l'A.F. les emm...

Jacques CEPOY

MAISONS RECOMMANDÉES

Le millimètre, par colonne et par parution : 6 F H.T.

HÔTEL

WESTMINSTER CONCORDE

27, promenade des Anglais, 06000 Nice

Tél. : 04-92-14-86-86

110 chambres-bains, TV couleurs,

téléphone direct, restaurant, bar

Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

EXPERT

BERNARD PERRAS

17, rue Drouot, 75009 Paris

Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09

LIVRES ANCIENS ET MODERNES

MEUBLES,

TABLEAUX ET OBJETS D'ART

Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil

PATRICK GORRE

Tous contrats

54, rue Lamartine, 75009 Paris

Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropractor

VERGEZ

Claude D.C.

Thérapie manuelle

colonne vertébrale

62, avenue des Ternes, 75017 Paris

Tél. : 01-45-72-41-59

Déménagements

DEM-RAPIDE

63, boulevard Mémorial, 75011 Paris

Tél. : 01-45-35-27-79

ANTIQUITES

MM. S. Pytel et M. Deleros

Antiquaires

SERAIENT HEUREUX DE VOUS

FAIRE DES OFFRES D'ACHAT

SUR TOUT CE QUE

VOUS AVEZ À VENDRE

Tél. : 01-40-88-35-97

01-46-04-30-39

CONTRE LES AGRESSIONS

LACRYMOGÈNES 20 %

ET PISTOLETS

Prix royalement bas

CDV : B.P. 65, 95101 Argenteuil

Tél. : 01-34-10-51-62

Café torréfié à l'ancienne

Qualité sans concurrence

Tarif et documentation

Cafés du Pacha

16230 CELLETES

BOUQUINISTE

envoie

des catalogues

thématiques

sur simple demande

au

05.59.84.52.56

ARCHIPEL DES COMORES

ANJOUAN

UNE GUERRE SANS MERCI

Le rapt du n° 2 d'Anjouan enterre le processus de "réconciliation" entre les îles Comores engagé en décembre 1997 à Addis-Abeba.

La tension s'accroît aux Comores. On en est arrivé à une situation de guerre où tous les coups sont permis.

Ahmed Charikane, le n° 2 de l'État d'Anjouan, se trouvait de passage à Madagascar dans l'attente de la délivrance d'un visa pour pouvoir se rendre auprès de sa fille souffrante en Belgique quand il a été arrêté par les autorités malgaches sur demande du gouvernement comorien. Le 26 février il a été extradé à Moroni et livré ainsi à ses adversaires.

L'Océan Indien est revenu au temps des pirates. Plus aucun droit d'asile n'est garanti aux opposants politiques d'un autre pays. Les règles élémentaires de la vie internationale sont bafouées.

Comme on peut le penser, cette affaire va envenimer le conflit entre Anjouan et la République des Comores. Le processus dit de "réconciliation" que l'O.U.A. se flatte d'avoir mis en route lors de la conférence d'Addis Abeba en décembre dernier est désormais enterré. Il est vrai qu'il n'avait guère donné de résultat... Maintenant il ne sera même plus possible d'établir un *modus vivendi* entre les îles. Toute négociation est bloquée. L'O.U.A. n'aura pas plus réussi à régler le conflit comorien que tous les autres conflits africains dont elle a été saisie. La partialité de ses membres l'empêche de jouer un quelconque rôle d'arbitre.

L'emprisonnement à Moroni de Charikane - familièrement appelé



Ahmed Charikane
Comme au temps des pirates

"Charly" - est un épisode de plus dans la guerre déclarée par la République des Comores à l'encontre d'Anjouan. Après le fiasco de la tentative d'invasion de l'île les 3-5 septembre 1997, après la déconfiture récente du transfuge anjouanais Abdou Madi qui avait débarqué à Anjouan pour soulever la population et qui a dû s'enfuir précipitamment à Mohéli, le gouvernement comorien prend un otage. Mais la volonté des Anjouanais de défendre leur jeune indépendance demeure inébranlable. Ils résisteront par les armes à toute nouvelle tentative d'invasion. Or il ne fait pas de doute que le président comorien Taki médite un tel projet qu'il entend réaliser non avec des soldats comoriens - jugés peu sûrs - mais avec des

mercenaires recrutés à l'étranger, par exemple au Kenya où il s'est rendu récemment.

À supposer que Taki parvienne à écraser militairement la rébellion anjouanaise (ce serait dans un bain de sang !), politiquement rien ne serait résolu, car les Anjouanais continueraient à rejeter la domination de Moroni. La République comorienne serait dans l'impossibilité de faire respecter sur place son autorité.

À la France de jouer !

La France ne peut plus continuer à assister passivement aux péripéties de la lutte comorienne, en se retranchant derrière une Organisation de l'unité africaine impuissante et partielle. Elle occupe dans cette zone de l'Océan Indien une position privilégiée. Pas de pétrole de ce côté-là, donc pas d'Américains en vue ! À la France de jouer !

Il n'est pas concevable de laisser des mercenaires faire la loi aux Comores. La France doit faciliter la conclusion d'un accord aménageant les relations entre les îles sans s'accrocher à la thèse simpliste d'une "intégrité territoriale des Comores" qui, d'ores et déjà, n'existe plus. C'est d'abord en prenant en compte la personnalité de chaque île et son désir d'autonomie qu'une solution au problème de leur coexistence pourra être trouvée.

Pierre PUJO

RADIO-COCOTIE

■ LE 25 FÉVRIER 1998, un nouveau référendum s'est déroulé dans l'État d'Anjouan. Après lui du 26 octobre 1997 qui a consacré l'indépendance vis-à-vis de la République des Comores, ce référendum a porté sur l'action de la Constitution. Les "oui" l'ont emporté avec 99,5 % des suffrages, soit sensiblement le même pourcentage que pour l'indépendance. Le scrutin s'est déroulé dans le calme et dans des conditions de parfaite régularité. Le texte adopté établit un pour présidentiel fort avec une charge des députés exerçant la représentation nationale. Souhait que cette installation de la démocratie n'entraîne pas des divisions dans le peuple anjouanais qui a besoin de demeurer uni pour triompher de ses adversaires.

■ NOËL MAMÈRE, député "v. de la Gironde", a organisé le 31 à l'Assemblée nationale un colloque intitulé Dialogue pour Comores. Il entendait briser le silence pesant "qui est" retentir sur les Comores "après la déclaration de son indépendance". L'île d'Anjouan en août 1997, al que l'O.U.A. parle de "risque guerre civile". Une bonne initiative en elle-même. Reste à savoir si toutes les parties en cause ont pu se faire entendre.

■ HACHIM SAÏD-HASSANE est père anjouanais et de mère comorienne. Il vit en France possède la nationalité française. Il vient de fonder une association Sauvez l'unité comorienne car n'accepte pas qu'Anjouan ait son indépendance de la République des Comores. Comment donc lui, Français, peut-il refuser à ses compatriotes anjouanais vouloir redevenir français, comoriens ? Comment peut-il dénier le droit aux Mahorais se prononcer sur le statut de l'île en 1999 sous prétexte que Mayotte serait une terre corienne et non française ? Il ne voit pas une solution pour que les îles de l'archipel des Comores ne soient plus séparées : qu'elles reviennent toutes françaises !

■ SOUS LA SIGNATURE de sa correspondante à Paris, M. Bteiche, la Revue du Liban (juin 1998) consacre un grand article à l'île d'Anjouan dont le thème est exposé avec objectivité. Il met en vedette des déclarations d'Élie Hatem, juriste franco-lyonnais. Conseiller et délégué plénipotentiaire du nouvel État d'Anjouan, celui-ci souligne que le référendum d'autodétermination du 26 octobre 1997 "s'est déroulé d'une manière régulière et démocratique". Il faut donc "s'en tenir à la volonté du peuple anjouanais exprimée par ce référendum et voir les raisons qui l'ont conduit à cet acte". Hatem lance un appel à la solidarité arabe et musulmane, estimant que les pays arabes devraient le faire apporter leur aide à Anjouan et reconnaître l'existence de son État. À ce moment-là, la France ne manquerait pas de suivre le mouvement.

Pour comprendre les Comores

**Pierre PUJO
MAYOTTE
LA FRANÇAISE**

* 223 pages illustrées. Éd. France Empire. 110 F (France) 130 F. En vente à nos bureaux

Ce n'est pas parce que les Mahorais ont refusé la départementalisation de leur île qu'ils réclament depuis si longtemps.

MAYOTTE

Jospin est-il raciste ?

Nous avons fait état précédemment (cf. L'Action Française Hebdo du 5/2/98) de la réaction de défit du président du conseil général de Mayotte apprenant que lors du référendum prévu en 1999 sur le statut de l'île la départementalisation ne serait pas proposée. Il serait seulement reconnu à Mayotte "une vocation" à devenir département d'outre-mer. Younoussa Barnana avait déclaré que dans ce cas il ferait campagne pour l'indépendance... Une provocation manifeste car on sait qu'il n'en a jamais voulu et même qu'il a été l'un des principaux artisans du maintien de Mayotte dans la France en 1975.

Dans le magazine réunionnais *Via*, un nouvel enjeu (février 1998), le président du conseil général développe sa pensée : « Je commence à ne plus croire les hommes qui nous gouvernent. Dès 1977, lorsque j'ai été élu député, j'ai senti que le mot "département" les effrayait. Les gens de Paris connaissent notre dossier, mais mon sentiment est qu'on fait tout pour nous décourager. Certains préconiseraient d'attendre encore dix ans. Dans ce cas, qu'ils nous disent clairement : Vous êtes noirs, on ne veut pas de vous ! C'est effectivement par dépit que j'ai parlé d'indépendance, le mois dernier. » Un racisme inavoué inspirerait-il Jospin et son gouvernement ?

Voilà 40 ans (1958) exactement que les Maho-

rais réclament le statut de département afin d'être plus solidement rattachés à la France. On comprend qu'ils perdent patience !

Le 11 avril 1976, les Mahorais ont voté massivement pour le statut de département, mais Giscard, alors président de la République, de peur d'indisposer l'O.U.A. (!), a refusé de leur donner satisfaction. Si la départementalisation n'était pas proposée en 1999 réapparaîtrait-elle sous la forme de "bulletins sauvages" comme ceux déposés dans les urnes il y a 22 ans et qui firent une large majorité ? On verra bien...

Précisons que si les Mahorais réclament la départementalisation depuis si longtemps et avec tant d'insistance, ce n'est pas pour toucher des aides sociales supplémentaires, mais avant tout pour bénéficier du maximum de sécurité politique. L'actualité démontre le bien-fondé de leur préoccupation. Si Mayotte était devenue un département, certains ne parviendraient pas de remettre en cause son appartenance à la République française pour, soi-disant, préparer un règlement global du problème politique de l'archipel des Comores à la suite de la crise d'Anjouan.

À l'égard de Mayotte comme à l'égard d'Anjouan, la politique de nos gouvernants manque totalement de bases réfléchies. Nous dirons même plus : elle est nulle !

P.P.

MAISONS RECOMMANDÉES

Le millimètre, par colonne et par parution : 6 F.H.T.

HÔTEL WESTMINSTER CONCORDE
27, promenade des Anglais, 06000 Nice
Tél. : 04-92-14-86-86
110 chambres-bains, TV couleurs, téléphone direct, restaurant, bar
Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

EXPERT BERNARD PERRAS
17, rue Drouot, 75009 Paris
Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09
LIVRES ANCIENS ET MODERNES
MEUBLES, TABLEAUX ET OBJETS D'ART
Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil
PATRICK GORRE
Tous contrats
54, rue Lamartine, 75009 Paris
Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropractor
VERGEZ
Claude D.C.
Thérapie manuelle colonne vertébrale
62, avenue des Ternes, 75017 Paris
Tél. : 01-45-72-41-59

Déménagements
DEM-RAPIDE
63, boulevard Ménilmontant, 75011 Paris
Tél. : 01-45-35-27-79

ANTIQUITÉS
MM. S. Pytel et M. Deleros
Antiquaires
SERAIENT HEUREUX DE VOUS FAIRE DES OFFRES D'ACHAT SUR TOUT CE QUE VOUS AVEZ À VENDRE
Tél. : 01-40-88-35-97
01-46-04-30-39

CONTRE LES AGRESSIONS LACRYMOGÈNES 20 % ET PISTOLETS
Prix royaleme bas
CDV : B.P. 65, 95101 Argenteuil
Tél. : 01-34-10-51-62

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence
Tarif et documentation
Cafés du Pacha
16230 CELLETES

BOUQUINISTE
envoi des catalogues thématiques sur simple demande au
05.59.84.52.56

Un colloque tenu à l'Assemblée nationale a permis de constater qu'il n'existe plus d'État comorien.

À l'initiative de Noël Mamère, député "Vert" de la Gironda, un colloque *Dialogue pour les Comores* s'est tenu le mardi 3 mars, à Paris, dans la salle Victor-Hugo de l'Assemblée nationale.

Le but de l'organisateur était de « briser le silence pesant retombé sur les Comores » après la déclaration d'indépendance de l'île d'Anjouan en août 1997, de réunir les différents mouvements et associations de Comoriens actifs tant sur l'archipel qu'en métropole et de les amener à souscrire solennellement à « dix engagements du dialogue pour les Comores », parmi lesquels « la priorité à l'écoute et la médiation pour créer une dynamique de paix suivant un processus graduel, simultané et négocié », le « rejet de la violence pour accéder ou se maintenir au pouvoir », « l'appel à la France pour une solidarité agissante », et « l'engagement à initier un processus débouchant sur une conférence nationale de concertation », par la constitution « d'un comité d'initiatives et d'un groupe de pilotage ».

Plus de deux cents congressistes étaient présents, parmi lesquels des députés à l'Assemblée des Comores, des représentants des différents partis et coordinations comoriens, le gros des troupes étant cependant formé par des responsables d'associations et d'amicales de Français comoriens installés dans les différentes régions françaises. Sans se considérer comme partie prenante au *Dialogue pour les Comores* qui ne peut concerner l'île française qu'est Mayotte, les parlementaires de l'île avaient néanmoins tenu à assurer une présence au colloque, en y déléguant Didier Béoutis, le président de l'Association pour Mayotte française. Pressentie, l'Association franco-anjouanaise présidée par Mohamed Choudjaiddine avait décliné l'invitation, à la suite d'un désaccord sur l'organisation. Ont participé également à ce colloque, Sylvie Andrieux, député P.S., et Jean Besson, député R.P.R., respectivement président et vice-président du groupe d'amitié France-Comores à l'Assemblée nationale, ainsi que Didier Julia, député R.P.R. et délégué de ce parti pour l'outre-mer, qui a appelé les Comoriens à régler entre eux leurs problèmes, en les assurant de l'amitié de la France.

Une situation catastrophique

Des communications et échanges de propos tout au long de la journée, sont apparus plusieurs constats :

— une situation économique, sanitaire et sociale catastrophique : des hôpitaux à l'abandon, des écoles sans portes, sans

Un "Dialogue pour les Comores"

fenêtres et sans bancs ; des fonctionnaires non payés depuis douze mois ; l'affirmation non sérieusement contredite selon laquelle le budget des Comores est à 40 % un budget militaire et à 0 % un budget sanitaire et social ;

— une contestation du gouvernement en place, accusé comme ses prédécesseurs de céder à la prévarication et au népotisme ;

— le constat qu'il n'existe plus d'État comorien. S'il n'est pas officiellement reconnu, l'État indépendant d'Anjouan constitue une réalité. Compte tenu des fortes contestations à Mohéli, la Répu-

s'agit de Mayotte, la volonté nationale, maintes fois manifestée par les Mahorais, de demeurer français, le respect des libertés et le niveau de vie à Mayotte, incomparables avec la situation aux Comores...

Plusieurs mouvements et associations ont, en fin de journée, paraphé les « Dix engagements » proposés par Noël Mamère, alors que d'autres, invoquant notamment l'absence de mention de Mayotte et la non-remise en cause des institutions comoriennes actuelles, préféraient s'abstenir.

Animé de bout en bout par Daniel Cattelain, assistant parle-



Vue générale de Domoni (Anjouan)
Briser le silence sur les Comores.

bligue des Comores se réduit désormais à la seule île de Grande Comore.

— le souhait que toutes les parties prenantes puissent trouver une solution, dans la paix, sous le patronage de la France ou d'un chef africain incontesté et sans une intervention militaire extérieure.

mentaire de Noël Mamère et fin connaisseur des Comores, ce colloque aura eu le mérite de rassembler un certain nombre de mouvements et associations et d'entamer une esquisse de dialogue. Mais, pour régler le problème comorien, le plus difficile reste à faire...

Jacques CEPOY

Mayotte sur la sellette

Si le dossier d'Anjouan a été relativement peu évoqué, en revanche, le cas de Mayotte a été abondamment commenté, les orateurs ayant mis l'accent sur le principe de l'intangibilité des frontières des États issus de la décolonisation, ou simplement sur le fait que Mayotte aurait toujours été comorienne, balayant d'un revers de main certaines vérités, pourtant rappelées par le représentant mahorais : l'absence d'unité historique de "l'archipel des sultans batailleurs", confirmée notamment par les travaux du professeur Jean Martin, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, singulièrement oublié lorsqu'il

RADIO-COCOTI

● **APRÈS L'ADOPTION** de la Constitution par référendu 25 février le président de l'île d'Anjouan Abdallah Ibrahim nommé un nouveau gouvernement. Le premier ministre Chamasse Ben Saïd Omai ancien sous-officier de la rine nationale.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et la Francophonie demeure Moumine. Le secrétaire général du gouvernement est sormais Hamidane Saïd en placement de Hachim Ab Petit.

● **LE PORTE-PAROLE** du d'Orsay, Anne Gazeau-Saïd a jugé que la formation d'un nouveau gouvernement jounais était « irréaliste n'avait eu » aucun écho au de la communauté internationale ». Peut-être, n'empêche que ce gouvernement est tenu par la quasi-totalité de la population. Combien de vernements dits démocratiques de par le monde peuvent en autant ?

● **AHMED CHARIKANE**, nistre d'État d'Anjouan, toujours emprisonné à Mohéli 16 mars. Le gouvernement anjouanais a fait savoir qu'il ne recevrait aucune délégation l'O.U.A. tant qu'il ne serait libéré... Les femmes anjouanaises ont d'ailleurs manifesté à Mutsamudu en annonçant intention d'obstruer l'aéroport des émissaires de l'O.U.A. présentèrent sans avoir Cl Kane à bord de leur avion.

● **À L'APPROCHE** du grand rendez-vous des musulmans, Mecque les autorités de Mohéli ont empêché les fonctionnaires saoudiens de se rendre à Anjouan pour délivrer le visa séjour aux pèlerins de l'île. La présidence d'Anjouan, protesté vigoureusement contre cette obstruction opérée par la République comorienne à l'accomplissement du cinquième pilier de l'Islam.

● **DANS LA NUIT** du 8 au 9 mars 1998 une embarcation à moteur est arrivée clandestinement à Anjouan venant de Grande Comore. Elle avait à son bord vingt-deux personnes, hommes, femmes et enfants. À Mayotte, Anjouan devient d'asile pour les Comoriens

UN MAUVAIS COUP CONTRE L'ACTION FRANÇAISE

Grâce à la vigilance des organisateurs et aux efforts des congressistes, le congrès a pu rester de bout en bout un débat d'idées évitant les invectives personnelles.

Nous ne pouvons, à ce sujet, que déplorer l'initiative prise avant le début du colloque, par l'association S.O.S.-Démocratie aux Comores de distribuer aux participants un document non signé visant, à grands renforts de citations tronquées, de révérences douteuses et de calomnies, à discréditer l'image de l'Action française. S.O.S.-Démocratie aux Comores, qui se fait fort condamner « le système de dépendance et d'assistanat de tous : chefs d'État qui se sont succédés aux Comores, à l'exception du président Ali Soilih », et qui appelle à des « avancées en matière de libertés démocratiques et des principes des droits de l'homme », garde bien de s'appliquer à elle-même ces principes lorsqu'elle distribue des papiers anonymes et haineux contre l'Action française ou lorsqu'elle affirme des mensonges flagrants, présentant É Hatem (*), né dans les années soixante, comme « membre l'O.A.S. » !

* Juriste international, Élie Hatem s'est rendu à Anjouan le 26 octobre 1997 pour contrôler le déroulement du référendum sur l'indépendance.

MAISONS RECOMMANDÉES

Le millimètre, par colonne et par parution : 6 F.H.T.

HÔTEL WESTMINSTER CONCORDE

27, promenade des Anglais, 06000 Nice
Tél. : 04-92-14-86-86
110 chambres-bains, TV couleurs, téléphone direct, restaurant, bar
Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

EXPERT BERNARD PERRAS

17, rue Drouot, 75009 Paris
Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09

LIVRES ANCIENS ET MODERNES

MEUBLES, TABLEAUX ET OBJETS D'ART
Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil

PATRICK GORRE

Tous contrats

54, rue Lamartine, 75009 Paris
Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropracteur

VERGEZ

Claude D.C.

Thérapie manuelle

colonne vertébrale

62, avenue des Ternes, 75017 Paris
Tél. : 01-45-72-41-59

Déménagements

DEM-RAPIDE

63, boulevard Mémilmontant, 75011 Paris

Tél. : 01-45-35-27-79

ANTIQUITES

MM. S. Pytel et M. Deleros

Antiquaires

SERAIENT HEUREUX DE VOUS FAIRE DES OFFRES D'ACHAT SUR TOUT CE QUE VOUS AVEZ À VENDRE
Tél. : 01-40-88-35-97
01-46-04-30-39

CONTRE LES AGRESSIONS LACRYMOGÈNES 20 % ET PISTOLETS

Prix royalement bas

CDV : B.P. 65, 95101 Argenteuil
Tél. : 01-34-10-51-62

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence

Tarif et documentation

Cafés du Pacha

16230 CELLETES

PETITE ANNONCE

● Recommandé. 25 ans. B.E.P.C., niveau Terminale D, diverses expériences professionnelles, cherche tout emploi région parisienne.

S'adresser au journal.

Les Anjouanais sont disposés à discuter avec leurs voisins des problèmes inter-îles, mais ils veulent rester maîtres de leurs destinées.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'ANJOUAN

LA VOLONTÉ D'UN PEUPLE

Dans notre article du 18 décembre dernier nous écrivions que la Conférence d'Addis-Abéba sur les Comores — qui s'est tenue du 10 au 13 décembre — s'était séparée sans parler de l'intégrité territoriale des Comores. Nous n'avions à ce moment-là connaissance que des extraits du communiqué final donnés par la presse. Nous en possédons maintenant le texte complet.

Le point 3 énonce : « Les Parties comoriennes sont convenues de tenir, dans les plus brefs délais, sous les auspices de l'OUA et selon le format de la Conférence internationale d'Addis-Abéba, une conférence comorienne inter-îles en vue de définir un cadre institutionnel répondant aux aspirations légitimes des Comoriens. A cet égard, les Parties comoriennes ont pris note de la position ferme exprimée par l'OUA, l'ONU, la Ligue des Nations Arabes et l'Union européenne en faveur de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores ».

Pas d'unité comorienne

S'il est bien question de "l'intégrité territoriale des Comores", c'est pour exprimer la position des organismes internationaux représentés à la Conférence à titre d'observateurs. Il reste que les représentants des trois îles : Grande Comore, Anjouan et Mohéli ne se sont nullement mis d'accord sur "l'intégrité territoriale des Comores". Au contraire c'est un constat de désaccord auquel ils sont parvenus. Il s'est même trouvé une partie de la délégation grand-comorienne pour réclamer avec M. Mchamgama l'indépendance de la Grande Comore des autres îles !

Comment, dans ces conditions, l'OUA et *tutti quanti* pourraient-ils imposer l'unité politique à des populations qui entendent chacune vivre sous leurs propres lois ? Un juge peut-il imposer la reprise de la vie commune à des ménages résolus à divorcer ?

L'unité des Comores est contredite par la géographie, par l'histoire séculaire des îles et par la mentalité de chacune de leurs populations. Qu'il y ait des liens familiaux entre les îles n'implique pas que tous les habitants de l'archipel se sentent solidaires les uns

des autres. Pas plus qu'en Europe les mariages franco-allemands ou franco-anglais impliquent que les populations de France, de Grande-Bretagne et d'Allemagne soient disposées à ne former qu'une seule nation. L'actuelle "construction européenne" connaîtra sur ce plan bien des déboires, car elle suppose le problème de l'unité résolu.

On remarque d'ailleurs qu'aux Comores, comme en Europe, lorsqu'on peut se réclamer par sa naissance ou par son mariage de deux appartenances, l'une d'elle l'emporte sur l'autre. Ainsi un Mahorais peut-il avoir des parents anjouanais dans sa famille, il ne se verra pas moins avant tout ma-

nement respectif s'il était dominé par un gouvernement central disposant de la diplomatie, de l'armée et de la monnaie ? Ne risque-t-on pas de revenir sous peu au *statu quo ante*, l'autonomie n'étant qu'une façade ?

Un problème concret va se poser très prochainement : celui des aides versées par le gouvernement français et d'autres provenances pour alimenter le budget des Comores. Ces aides vont-elles continuer à être versées à l'État comorien alors que les Anjouanais — soit 40 % de la population — rejettent ledit État comorien et ne reçoivent plus rien de lui ? Ne conviendrait-il pas que les donateurs répartissent les aides entre

une assistance internationale pour le développement des Comores. Entre temps, elles (les Parties comoriennes) lancent un appel pour une assistance d'urgence aux Comores ». Fort bien ! Mais à qui seront remis les fonds ainsi rassemblés ? Au gouvernement comorien ? Dans ce cas il seront dilapidés et ni Anjouan, ni Mohéli n'en verront la couleur. N'serviront-ils pas au gouvernement de Moroni pour exercer un chantage sur Anjouan et chercher à le mettre à genoux en lui promettant sa part des crédits ?

Hypocrisie internationale

Les Anjouanais demeurent disposés à discuter avec leurs voisins des problèmes inter-îles et leur trouver des solutions. Mais ils veulent rester maîtres de leurs destinées et pouvoir entretenir des relations directes avec la France. Il refusent de dépendre de décisions prises à Moroni car ils savent qu'il continuera à être brimés par le gouvernement central, comme il l'ont été durant vingt-deux ans.

La volonté du peuple anjouanais a été affirmée lors du référendum du 26 octobre dernier. 99,47 % elle a exprimé un refus de continuer à appartenir à la République comorienne. La France et les organismes internationaux invoquent à tout propos la "démocratie", mais ils se moquent de la volonté du peuple d'Anjouan qui s'est clairement manifestée. On pourrait s'en étonner si l'on ne savait depuis longtemps de quelles hypocrisies se nourrit la politique internationale.

Pierre PUJC



Le marché de Mutsamudu
Une aide internationale plus justement répartie

horais. De même voit-on aujourd'hui certains Anjouanais mariés à des Grands-Comoriennes, ou bien possédant d'importants intérêts en Grande-Comore, se comporter en grands-comoriens.

Le préfet de Mayotte, Philippe Boisadam, a justement déclaré le 23 décembre à l'hebdomadaire mahorais *Kwesi* : « L'unité des Comores est une construction artificielle de l'histoire coloniale. Il n'y a pas de race comorienne. C'est une vue de l'esprit ». Rien n'est plus vrai.

La Conférence d'Addis-Abéba n'a donc nullement été la "Conférence de réconciliation" que les grands médias — inspirés sans doute par le gouvernement français — avaient annoncée.

Confédération ?

La conférence inter-îles qui a été prévue dans un délai indéterminé débouchera-t-elle sur une solution à la crise comorienne ? D'aucuns lancent l'idée d'une "confédération" coiffant les trois îles qui remplacerait l'actuelle "fédération" comorienne. Une plus grande autonomie serait reconnue à chacune d'elles. Mais de quelle liberté d'action disposerait leur gouver-

les îles et versent sa part à chacune d'elles ? Ce serait justice, et cela garantirait un meilleur emploi des fonds, les actuelles subventions donnant lieu à des gaspillages éhontés de la part des politiciens qui sévissent à Moroni.

Le communiqué final d'Addis-Abéba annonce que l'OUA va « convoquer une table ronde des donateurs en vue de mobiliser

"SOUS LA PROTECTION DE LA FRANCE"

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver le texte du traité du 21 avril 1886 instaurant le protectorat de la France sur l'île d'Anjouan. En effet il y eut à l'époque des traités de protectorat avec chacune des îles (sauf Mayotte, française depuis 1841) et non un traité global pour l'archipel, ce qui montre bien qu'il n'y avait pas d'unité politique des Comores.

Le traité, qui comprend 14 articles, commence ainsi :

« Le gouvernement de la République Française dûment représenté par MM. Gerville-Réache, commandant de Mayotte, et Son Altesse Abdallah ben Sultan Salim, Sultan d'Anjouan, intervenant directement, soucieux du développement de la prospérité du Sultanat d'Anjouan, ont décidé de consacrer par les conventions suivantes les relations d'amitié existant entre eux depuis longtemps et d'assurer la prépondérance de la France à Anjouan

Article 1^{er}

Son Altesse, assistée de son conseil des ministres, déclare placer l'île d'Anjouan sous la protection de la France. Elle s'engage et engage par le fait ses successeurs à ne jamais traiter avec aucune nation et à n'accorder aucun privilège aux étrangers sans le consentement de la France.

Article II

Les sujets de Son Altesse pourront en toute liberté entrer, résider, circuler et commercer en France ou dans les colonies françaises dans les mêmes conditions que les colons français, d'autre part les Français jouiront de la même liberté dans les États de son Altesse.

En vertu de ce traité, l'île d'Anjouan était donc placée « sous la protection de la France ». La France officielle de 1993, qui méprise l'appel au secours d'Anjouan, semble avoir oublié l'engagement pris il y a 112 ans...

L'article XI est aussi intéressant à reproduire : « Son Altesse prend l'engagement de ne porter les armes dans aucune des îles des Comores et de ne prêter à aucun parti aide et assistance sans l'approbation du commandant de Mayotte. »

Cet article montre bien que les îles étaient alors en guerre constante les unes contre les autres et qu'il n'y avait pas d'unité politique entre elles.

RADIO-COCOTIER

● LE PÉTROLE TANT ATTENDU a enfin coulé dans les réservoirs d'Anjouan aux alentours de Noël. L'embargo imposé par le gouvernement comorien a été brisé et un pétrolier a pu accoster. Les Anjouanais n'ont pas pour autant retrouvé la lumière car la centrale électrique n'est plus en état de fonctionner. Il faut changer deux pièces qui arriveront bientôt de l'étranger.

● LA SÉCURITÉ D'ANJOUAN repose sur la vigilance et la détermination de ses habitants. Parmi ceux-ci les jeunes miliciens, appelés "embargos", se montrent les plus dynamiques et contribuent à la défense de l'île avec les forces militaires. Ils ont été autorisés à conserver leurs armes et se tiennent à la disposition des autorités civiles.

Le millimètre, par colonne
et par parution : 6 F.H.T.

**HÔTEL
WESTMINSTER CONCORDE**
27, promenade des Anglais, 06000 Nice
Tél. : 04-92-14-86-86
110 chambres-bains, TV couleurs,
téléphone direct, restaurant, bar
Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

**EXPERT
BERNARD PERRAS**
17, rue Drouot, 75009 Paris
Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09
LIVRES ANCIENS ET MODERNES
**MEUBLES,
TABLEAUX ET OBJETS D'ART**
Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil
PATRICK GORRE
Tous contrats
54, rue Lamartine, 75009 Paris
Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropractor
VERGEZ
Claude D.C.
Thérapie manuelle
colonne vertébrale
62, avenue des Ternes, 75017 Paris
Tél. : 01-45-72-41-59

Déménagements
DEM-RAPIDE
63, boulevard Mémorial, 75011 Paris
Tél. : 01-45-35-27-79

ANTIQUITÉS
MM. S. Pytel et M. Deleros
Antiquaires
SERAIENT HEUREUX DE VOUS
FAIRE DES OFFRES D'ACHAT
SUR TOUT CE QUE
VOUS AVEZ À VENDRE
Tél. : 01-40-88-35-97
01-46-04-30-39

CONTRE LES AGRESSIONS
LACRYMOGÈNES 20 %
ET PISTOLETS
Prix royalement bas
CDV : B.P. 65, 95101 Argenteuil
Tél. : 01-34-10-51-62

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence
Tarif et documentation
Cafés du Pacha
16230 CELLETES

PETITES ANNONCES
● Recommandé. 25 ans. B.E.P.C., niveau Terminale D, diverses expériences professionnelles, cherche tout emploi région parisienne. S'adresser au journal.
● Recommandé : J.F. bilingue anglais, notions espagnol et italien. Recherche emploi accueil, réceptionniste dans région parisienne. S'adresser au journal.
● Particulier recherche bureau droit, époque Louis XVI, 148 x 80 cm environ. - Tél. : 01-43-26-21-80.

ANJOUAN

La politique de l'autruche



Lors du référendum du 26 octobre 1997
Élie Hatem, juriste international (à droite),
contrôle le déroulement du scrutin dans un bureau de vote d'Anjouan.

Après l'échec de sa tentative d'obtenir un visa pour la France et la Belgique, en passant par Mayotte (cf. *L'Action Française Hebdo* du 15/1/98), Ahmed Charikane, ministre d'État de l'État d'Anjouan s'est rendu à l'île Maurice où il a formulé une nouvelle demande auprès du consul de France. Nouveau refus, même pour se rendre en Belgique, car, à Maurice, c'est la France qui délivre les visas pour les pays de "l'espace Schengen"...

Le gouvernement poursuit donc la même politique aberrante à l'égard d'Anjouan, consistant à refuser tout contact avec ses dirigeants. Il se réclame de la démocratie et prétend vouloir l'établir partout, mais il méprise la volonté des Anjouanais qui, dans un scrutin irréprochable, le 26 octobre 1997, se sont prononcés à 99,47 % pour leur indépendance de la République comorienne. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, s'en est même vanté dans sa réponse à Marc Dumoulin, député du Haut-Rhin, qui l'interrogeait sur la politique de la France à l'égard de la demande de la population d'Anjouan d'être rattachée à la France. Le ministre déclare : « ... Nous ignorons les résultats du référendum sur l'indépendance organisé le 26 octobre et nous n'avons aucune relation avec le gouvernement qui en a suivi. » Curieuse politique qui prétend

"ignorer" un fait indéniable et lourd de signification ! C'est la politique de l'autruche.

La France, précise M. Védrine, soutient les efforts engagés par l'O.U.A., l'O.N.U. et la Ligue des États arabes « pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique à cette crise intérieure (comorienne) dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République fédérale islamique des Comores ». C'est là une dérobade car l'impuissance de ces grands "machins" internationaux est manifeste. C'est la France qui détient la clé de la crise comorienne, c'est pourquoi son gouvernement devrait accorder un visa à Ahmed Charikane et accepter de discuter avec lui, ne serait-ce que pour connaître exactement les revendications de l'État d'Anjouan.

Sus à "l'extrême-droite"

Une autre question écrite a été posée au ministre des Af-

aires étrangères, le 19 janvier 1998. Elle émane de Noël Mamère. Le député "vert" est très inquiet : « Sur place, tandis que la situation économique et sociale se dégrade chaque jour, d'ailleurs, le terrain politique est occupé par l'extrême-droite française qui conseille, encadre et soutient financièrement les dirigeants du territoire qui a pris pour non "État d'Anjouan". » Pour M. Mamère, il faut que le gouvernement aille déloger cette extrême-droite qui s'est installée au cœur de l'archipel des Comores. Au fait, il semble que ladite extrême-droite ne soit autre chose que l'Action française, laquelle est royaliste et n'a rien de commun avec les nostalgiques du fascisme ou du nazisme. M. Mamère aime les simplifications...

Mais qu'importe : si en faisant la chasse à l'extrême-droite, le gouvernement socialiste est conduit à réinstaller la France à Anjouan, ce ne sont pas les Anjouanais qui se plaindront !

Pierre PUJO

RADIO-COCOTIE

● **L'HEBDOMADAIRE** L'Insula (16/1/98), de Mayotte, a publié une tribune libre intitulée Réponse à Pujol. Son auteur est un "Groupe de réflexion sur le devenir des Comores" ; il répond à un article publié par Pierre Pujol dans l'hebdomadaire de Mayotte Kwé (23/12/97).

Pour ces Comoriens, la France a mis des "siècles entiers" à rétablir son unité politique ; il faut donc laisser aux Comores le temps nécessaire pour en faire autant ; ils savent que l'unité de la France résulte de l'effort persévérant de la dynastie capétienne durant des siècles. Jamais un sultan n'a pu rétablir l'unité des quatre îles Comores.

● **DANS LA MÊME TRIBUNE LIBRE** Pierre Pujol est présenté comme "nostalgique de l'ancien ordre colonial". Il n'est pas le seul : les 135.000 électeurs anjouanais qui, le 26 octobre, se sont prononcés pour la séparation de la République comorienne et (implicitement) pour le retour au sein de la France sont également des nostalgiques. Quand on compare les 99,47 % des suffrages réunis en faveur de cette option avec les résultats des votes des anciens pays communistes c'est oublier qu'à Anjouan le vote était libre et que chacun pouvait voter "oui" ou "non" après être passé dans l'isolement. Le référendum d'Anjouan a bel et bien été d'une rareté indiscutable.

● **L'ASSOCIATION FRANCO-ANJOUANAISE** créée à Paris en octobre 1997, qui a déjà eu une belle activité, étend son rayonnement en donnant un bulletin dont le titre est simplement Anjouan ! Dans son premier numéro (janvier 1998), son président, Mohamed Choudjaïdidi, déclare notamment : « L'indépendance d'Anjouan est irréversible et négociable. Notre tâche principale aujourd'hui est d'œuvrer pour la reconnaissance et d'apporter notre contribution pour consolider les nouvelles structures étatiques d'Anjouan ».

* Association franco-anjouanaise, 1 avenue Joseph-Kessel, 78280 Guyancourt.

MAYOTTE

ON SE MOQUE DES MAHORAIS

Voilà 22 ans que les habitants de Mayotte ont opté pour le statut de département d'outre-mer, mais le gouvernement continue à le leur refuser.

■ Depuis 1976, l'île de Mayotte est dotée d'un statut provisoire de "collectivité territoriale", un statut spécifique adopté en attendant que les Mahorais se prononcent par voie de référendum sur un statut définitif. Mais le référendum promis a été sans cesse remis à plus tard par les gouvernements de droite ou de gauche qui savaient que, si on leur demandait leur avis, les Mahorais voteraient massivement pour la départementalisation. C'est d'ailleurs ce qu'ils avaient fait au référendum du 11 avril 1976 lorsque 13 857 d'entre eux (sur 17 384 électeurs) s'étaient prononcés pour le statut départemental avec des "bulletins sauvages". Giscard avait alors fait préparer la transformation de Mayotte en département, puis était revenu en arrière sous la pression du Quai d'Orsay qui craignait de se fâcher avec l'O.U.A....

Telle est la véritable histoire du projet de départementalisation de Mayotte. Celui-ci a été constamment différé non pour des raisons administratives, mais pour des raisons de politique internationale. Les gouvernements craignaient les crailleries des Comoriens et de l'O.U.A.

La départementalisation, en effet, aurait signifié le rattachement définitif de Mayotte à la République française. C'est bien aussi le sens que lui donnaient les Mahorais : ils ne recherchaient pas les aides sociales distribuées dans les dé-

partements, mais, essentiellement, à travers ce statut la sécurité politique.

En 1995, au cours de sa campagne présidentielle, M. Chirac promit aux Mahorais un référendum sur leur statut avant la fin du siècle. Il aurait lieu en 1999. Dans cette perspective deux groupes de réflexion ont été constitués, l'un à Mayotte l'autre à Paris. Composés d'élus et de fonctionnaires, leur représentativité laissée à désirer. Ainsi n'y trouve-t-on aucune représentante des femmes du Mouvement populaire mahorais (M.P.M.) alors qu'elles ont été à la pointe du combat pour Mayotte française !

Protestation de Bamana

Le groupe de réflexion parisien vient de publier des "conclusions provisoires" qui ont suscité quelque émoi à Mayotte. Il insiste sur les difficultés de la départementalisation et propose un statut de "collectivité territoriale à vocation départementale". Ce serait un statut « à la fois définitif et évolutif ». Nul doute que cette formule qui prétend concilier les contraires n'émane du ministère de l'Outre-mer, lequel pèse de tout son poids dans cette affaire. En fait, une fois de

plus, le gouvernement s'apprête à capituler : la départementalisation de Mayotte qui serait portée à une date indéterminée.

Younoussa Bamana, président du Conseil général, a violemment protesté et déclaré à la fin décembre qu'il ne cautionnait plus les réunions des groupes de travail et qu'il pourrait se prononcer pour l'indépendance de Mayotte deux mois avant la consultation si l'option de départementalisation immédiate n'était pas offerte.

Le 10 janvier, le bureau politique du M.P. a désavoué le président Bamana dont les propos ont d'autant plus choqué qu'il fut naguère, même à la pointe du combat pour Mayotte française. Le M.P.M. rappelle néanmoins que « l'accession de Mayotte au statut de département d'Outre-mer demeure plus que jamais l'objectif solennellement assigné aux élus du Mouvement ».

Il faut souhaiter que l'unité se relasse entre les dirigeants du M.P.M. C'est ainsi qu'on impose à Giscard le maintien de Mayotte de la communauté nationale. Unis, ils doivent poursuivre leur revendication de la départementalisation non pour des raisons administratives sociales mais pour procurer à Mayotte la sécurité politique, condition première de son développement économique.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

ANJOUAN : l'autoDÉTERMINATION

Alors que les
bonnes consciences
attendent que
la crise comorienne
se règle,
d'elle-même,
les Anjouanais
ont mis en place
leur référendum
d'autodétermination
le dimanche
26 octobre 1997.

Quelle est l'importance à accorder au référendum du 26 octobre ? Pour les partisans utopiques du *statu quo* politique, c'est à dire Moroni, Paris, l'O.U.A., il n'a aucune valeur. La France a toujours tenu Moroni comme son interlocuteur attitré et ne saurait modifier cette politique frileuse en pleine période de désengagement en Afrique. L'émergence d'une nation anjouanaise, qui, de plus, cherche à se rattacher à la France, pose un épineux problème et prend à contre-courant une diplomatie figée.

Pour les Anjouanais, qu'ils habitent l'île ou qu'ils vivent à Mayotte voisine, les choses sont claires. Ils réclament l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... Droit inaliénable que lesdites organisations et diplomates nous serinent d'ailleurs à longueur de temps.

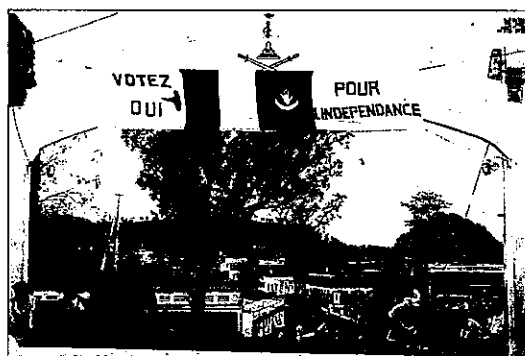
Toute la crise comorienne est résumée dans cette question : Anjouan est-elle comorienne ou anjouanaise ? Depuis toujours, la réponse est évidente et l'histoire de l'archipel démontre la spécificité de l'île. Une langue, une culture traditionnelle, une société africaine et arabo-musulmane originales... Les Anjouanais forment une nation authentique selon la définition de Fustel de Coulanges. Ils ont

beau avoir été envahis, dominés, pillés, soumis par leurs voisins comoriens, l'O.N.U. a peut-être cautionné son inclusion dans la R.F.I.C. comme elle a la prétention ridicule chaque année de "décoloniser" Mayotte... Vingt-deux ans d'abus, de répression grand-comorienne et de bonne conscience universaliste n'ont pas entamé la volonté des Anjouanais de demeurer libres, au besoin en étant français comme leurs voisins mahorais depuis 1841 et comme les Alsaciens après 1870. Si la paresse de Moroni et les bureaucrates parisiens (qui n'ont jamais mis les pieds à Anjouan) pensent le contraire, le cœur des Anjouanais, lui, réclamera toujours l'indépendance de leur nation.

Soucieux de l'égalité, ils ont tenu à organiser un authentique référendum pour montrer aux amateurs d'arguties juridiques que leur volonté était légitime. Sans intimidation ni menaces, mais avec une ferveur et un enthousiasme hors du commun, les Anjouanais se sont massivement exprimés pour l'indépendance de leur île. Avec les moyens du bord, la Coordination politico-administrative a réussi à mettre en place une réelle consultation populaire qui pourrait donner des leçons à beaucoup de pays démocratiques de nom et cautionnés par le "machin" jusqu'en Europe.

Incroyablement solidaire et unie, Anjouan a affirmé officiellement qu'elle était Anjouan et non plus une colonie de la Grande-Comore, rôle que lui ont assigné sans scrupules les fonctionnaires rémunérés et partisans de l'O.U.A. Il est rare, surtout dans notre société libérale et décadente, qu'un simple scrutin ait le goût enivrant de la liberté retrouvée.

Anjouan est Anjouan comme la France est la France. On ne peut pas nier l'histoire multiséculaire d'un peuple et de sa civilisation en sortant un vague charabia de juristes ou une "bonne



Le drapeau français marqué du sceau d'Anjouan

RÉSULTATS DEFINITIFS DU RÉFÉRENDUM

Nombre d'électeurs inscrits : 146 593

Votants : 139 999, soit un taux de participation de 94,79 %

Surfrage exprimés à 139 537. Bulletin nuls : 315.

Nombre de voix pour : 135 116, soit 99,47 %

Nombre de voix contre : 4 439, soit 0,26 %

résolution" de l'ONU qui accorde le droit d'exploitation à ses ennemis. On ne peut prôner hypocritement le respect des valeurs républicaines en avalisant à mots couverts une nouvelle attaque de l'île par les troupes comoriennes encadrées par des mercenaires. Anjouan qui se tourne vers la France avec une plume toute italienne, ne doit pas devenir un nouveau Liban. Il y a à Moroni et à Paris des Français qui auraient du sang sur les mains.

Louis MARCHAND



Donner un coup de main à la France



Les femmes anjouanaises
vêtues de leur voile traditionnel rouge et blanc



CHRONIQUE D'UNE LIBÉRATION

18 février : Une manifestation syndicale est réprimée par la police, occasionnant des blessés. Les fonctionnaires n'ont pas été payés depuis 1996 par Moroni.

13 mars : Une compagnie de militaires comoriens vient réprimer la population de plus en plus hostile. En réponse le lendemain des barricades sont élevées et l'armée ouvre le feu (un mort, de nombreux blessés).

6 juillet : Le vingt-deuxième anniversaire de la république des Comores est boudé par la population, qui commence à faire flotter le drapeau tricolore.

10 juillet : Arrestation et interrogatoire pendant 8 jours à Moroni de Charikane Ahmed dit Charly.

14 juillet : La population de Mutsamudu célèbre la fête nationale française. En s'interposant à la gendarmerie comorienne qui voulait descendre le drapeau tricolore, Abdallah Bebele, un Anjouanais, ancien engagé dans l'armée française, est abattu. Il devient le père de la libération des Anjouanais.

16 juillet : Un Français recruté par Moroni amène par avion cinquante soldats comoriens supplémentaires.

19 juillet : Le dignitaire musulman Cheikh Abdallah Ibrahim préside un directoire et signifie au président comorien Taki la volonté des Anjouanais de se séparer des Comores et de se rattacher à la France (d'où le terme de "rattachistes"). Il sera arrêté, transféré à Moroni puis libéré.

23 juillet : Violences à Domoni, incendie de la résidence du gouverneur ; celui-ci quitte le gouvernement. L'aéroport d'Ouani est impraticable.

3 août : Abdallah Ibrahim proclame l'indépendance d'Anjouan. L'O.U.A. tente de faire aboutir des négociations entre les rattachistes et Moroni au cours du mois, chacun fixant ses conditions.

L'île de Mohéli connaît elle aussi un mouvement rattachiste, mais reste sous contrôle comorien. 3 septembre : Moroni envoie une expédition militaire, qui est finalement repoussée, occasionnant une cinquantaine de tués comoriens et un

peu plus de prisonniers. Ceci donna aux Anjouanais des armes mais aussi la détermination de ne plus négocier avec Moroni qui les a dupés. Mi-septembre : La C.P.A. travaille à la constitution et l'organisation du futur Etat d'Anjouan, en nouant des relations diverses.

Dans le magazine réunionnais Via qui soutient le mouvement anjouanais, Elie Hatem, avocat de droit international, affirme le droit d'Anjouan « à exister en tant qu'Etat ».

9 octobre : Rumeur de débarquement nocturne des Comoriens dans l'île.

23 octobre : Trois embarcations approchant Mutsamudu de nuit sont repoussées.

26 octobre : Référendum d'autodétermination. 99,47 % des Anjouanais sont favorables à l'indépendance, mais sa validité et les résultats ne sont reconnus ni par les Comores, ni par la France, ni par l'O.U.A.

L'A.F. Hebdo consacre chaque semaine une page au combat anjouanais.

Le référendum d'Anjouan, la sincérité indubitable du scrutin sont aussi la contrepartie d'un traitement inéquitable dont la population a été victime de la part du gouvernement de la Grande Comore. Le blocus très dur exercé par le président Taki, qui prive notamment les Anjouanais de carburant et d'électricité, crée des conditions sanitaires inacceptables. Les opérations d'urgence se font à la lumière d'une bougie ! La conférence d'Addis-Abeba doit maintenant reconnaître le "fait anjouanais", mettre en œuvre une véritable équité économique et permettre un dialogue qui préserve la considération et la dignité des deux parties. Je souhaite que la France y apporte son concours.

Didier JULIA